

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 16 juin 2022

Le président, M. Rasul Mawjee, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, ainsi que l'équipe région et NRTV pour la retransmission en streaming et en direct de la présente séance.

Le président précise que, lors de la présente séance, le Conseil communal siège sous son nouveau Règlement, lequel a été révisé.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 57 Conseillères et Conseillers.

Il y a 15 excusé-e-s (Mmes Katia Annen, Fabienne Bill, Ahimara Buffat, Magali De Preux Boscardin, Iulica Gorgoni, Nathalie Lamarque et Noémie Villois, MM. Martin Ahlström, Pascal Chollet, Jean Egger, Yves Froidevaux, Jean-Philippe Genoud, Dimitri Grandjean, Adrian Hochreutener et Dario Sicuranza).

2 arriveront plus tard (MM. Sébastien Bertherin et Yann de Siebenthal).

1 absent (M. Victor Mendes Boavista).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour, y compris l'annexe au rapport de la Commission de gestion concernant le rapport de gestion 2021 de la Municipalité et l'annexe au rapport de la Commission des finances concernant le préavis municipal n° 20, lesquelles leur ont été transmises par voie informatique. Tel est bien le cas.

- Par courriers respectivement des 6 et 9 mai 2022, MM. Jean Egger et Roger Hemberger ont annoncé leur démission au sein de la Commission des finances (ci-après : COFIN). Le président donne lecture des démissions reçues. Dès lors, la nomination de 2 membres au sein de dite Commission a été ajouté à l'ordre du jour.
- Par courriel du 14 juin 2022, M. Heinz Beutler a fait part de sa démission en qualité de membre de la Commission d'aménagement du territoire, avec effet immédiat. La nomination d'un-e nouveau-elle membre remplaçant M. Heinz Beutler au sein de dite Commission sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour de ce soir.
- Dans les délais, le Bureau a reçu une interpellation :
 - Interpellation de M. Steve Binggeli, pour le GDG, intitulée « Une buvette à la plage pour se restaurer en tout temps durant l'été ! ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseiller-ère-s ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 mai 2022.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications des représentant-e-s des entités intercommunales.

Préavis avec décision en un seul débat

6. Rapport de gestion sur l'exercice 2021.
7. Comptes de l'exercices 2021.

Préavis avec décision

8. **Préavis municipal n° 19** relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770 m² de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocalisation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordable.
9. **Préavis municipal n° 20** relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg.
10. **Préavis municipal n° 21** relatif à une demande de crédit de réalisation pour une centrale solaire sur le bâtiment de Montoly 1.

Préavis – Première lecture

11. **Préavis municipal n° 22** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022.
12. **Préavis municipal n° 23** relatif au Plan d'affectation (PA) « La Lignière I », au règlement et à l'étude d'impact sur l'environnement (décision finale).
13. **Préavis municipal n° 25** relatif à une demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi ».

Autres objets

14. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! » et nomination d'une Commission.
15. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Véronique Villaine, pour la plateforme PS-Les Vert- e-s, intitulée « Quelle sécurité pour nos collégiens pour se rendre au Mac Do ? ».
16. Interpellation de M. Steve Binggeli, pour le GDG, intitulée « Une buvette à la plage pour se restaurer en tout temps durant l'été ! »

Divers

17. Nomination du Bureau du Conseil communal pour l'année 2022-2023 :
 - Élection du ou de la président-e,
 - Élection du ou de la 1^{er-ère} vice-président-e,
 - Élection du ou de la 2^{ème} vice-président-e,
 - Élection de 2 scrutateur·trice-s,
 - Élection de 2 scrutateur·trice-s suppléant-e-s.
18. Nomination des 7 membres de la Commission de gestion.
19. Nomination de 2 membres de la Commission des finances.
20. Nomination du-de la délégué-e et du-de la délégué-e suppléant-e au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon – ORPC.
21. Nomination d'un-e membre de la Commission d'aménagement du territoire.
22. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur cet ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

- Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, le président déclare que M. Pierre Kister est décédé cette semaine. Il passe la parole à Mme la Syndique Christine Girod, laquelle déclare ce qui suit :

*« Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Au nom de la Municipalité, je souhaite ce soir rendre hommage à M. Pierre Kister, qui s'est éteint le 10 juin dernier à l'âge de 94 ans.

Homme de lettres, Pierre Kister était un érudit et éditeur de son métier. Personnalité bienveillante et curieuse de tout, Pierre Kister aura marqué la vie de notre Commune pour laquelle il s'est engagé durant plusieurs années, tout d'abord au Conseil communal dans les rangs du Parti Libéral, puis à la Municipalité de 1990 à 1994, et enfin à la Syndicature de 1994 à 1997. Pierre Kister a également été député au Grand Conseil vaudois durant une législature.

Après avoir quitté la politique, Pierre Kister s'est encore engagé pour la mise en place des Quartiers-Solidaires, devenus aujourd'hui l'association bien connue VIVAG, dont il a également assuré la présidence de 2010 à 2019. Il a également accompagné son épouse Liliane dans la création de l'association Art-Loisirs Gland, qui avait ses activités au théâtre de Grand-Champ, et ensemble ils ont animé nombre de tables d'hôtes et de nombreux autres projets pour VIVAG notamment.

Ce soir, nous tenons à adresser nos sincères condoléances à son épouse Liliane et à sa famille.

En souvenir de Pierre, je vous demanderai d'observer quelques instants de silence et vous prie de vous lever.

Je vous remercie. »

- Au nom du Conseil communal, le président présente ses sincères condoléances à toute la famille de M. Pierre Kister.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 mai 2022

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 mai 2022.

3. Communications du Bureau

- Le Règlement révisé du Conseil communal, approuvé par la Cheffe du Département des institutions et du territoire le 14 avril 2022, est entré en vigueur, aucune requête auprès de la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal ou annonce de référendum communal à ce sujet n'ayant été déposée. Ce Règlement sera dès lors utilisé dès ce jour.
- Le 9 mai 2022, le Bureau et la Municipalité se sont réunis pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 15 mai dernier était jour de votations fédérale et communale. 3 objets fédéraux étaient soumis au scrutin populaire et le président donne les résultats pour la Commune, soit :

- Modification du 1^{er} octobre 2021 de la Loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin) : objet accepté par 2'527 oui, 939 non, 133 bulletins blancs et 10 bulletins nuls, taux de participation de 51.91 %.
- Modification du 1^{er} octobre 2021 de la Loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation) : objet accepté par 2'830 oui, 711 non, 79 bulletins blancs et 5 bulletins nuls, taux de participation de 52.14 %.
- Arrêté fédéral du 1^{er} octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) n° 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (Développement de l'acquis de Schengen) : objet accepté par 2'632 oui, 758 non, 204 bulletins blancs et 7 bulletins nuls, taux de participation de 51.79 %.

Au niveau communal, suite au référendum « Une tour démesurée à Gland ? NON merci », la question suivante était posée à la population : « *Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 18 février 2021 acceptant le préavis municipal n° 90/2021 relatif au Plan d'affectation La Crétaux ?* ». Les résultats sont les suivants : 2'216 oui, 1'587 non, 50 bulletins blancs et 10 bulletins nuls. Le taux de participation s'est élevé à 43.89 %.

- En date du 15 mai 2022, M. André Würigler a adressé un courrier au Bureau concernant le déroulement de la séance du Conseil communal du 5 mai 2022. Conformément à la demande du précité, copie de sa lettre a été transmise aux Conseiller·ère·s par courriel, ainsi que la réponse du Bureau du 9 juin 2022 et le nouveau courrier de M. André Würigler daté du 10 juin 2022. Suite à ces différents échanges, le Bureau estime que la demande est close et qu'il n'y a pas de suite à donner.
- La Paroisse catholique Notre-Dame de Nyon a fait parvenir, le 19 mai 2022, un courrier au président remerciant le Conseil communal pour l'approbation du préavis municipal n° 17 relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 250'000.- à son attention. Le président donne lecture de dit courrier.
- Par courrier du 1^{er} juin 2022, le Bureau a été informé de la démission de M. Victor Mendes Boavista, avec effet au 30 juin 2022. Le président donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, le président remercie M. Victor Mendes Boavista qui a œuvré en qualité de Conseil communal plus d'une dizaine d'années.

Dans la mesure où M. Abdoul Ghani Esreb, prochain des « viennent-ensuite » de la plateforme PS-Les Vert-e-s selon l'ordre des résultats des élections communales du 7 mars 2021, a renoncé à siéger au Conseil communal et où la liste des « viennent-ensuite » de la plateforme PS-Les Vert-e-s est épuisée, cette dernière doit procéder à un parrainage d'une liste de nouveaux·elles membres.

L'assermentation d'un·e nouveau·elle membre remplaçant M. Victor Mendes Boavista aura lieu le 1^{er} septembre 2022.

- Par courriel du 3 juin 2022, Mme la Syndique Christine Girod a informé le président de la démission de M. Julien Niklaus, Secrétaire municipal, avec effet au 30 novembre 2022. Les Conseiller·ère·s en ont été informé par courriel.

Le président remercie M. Julien Niklaus pour tout le travail effectué et lui souhaite d'ores et déjà une bonne continuation.

- Après 8 ans passés au Conseil communal, Mme Rosanna Vaccaro a également présenté, par courrier du 9 juin 2022, sa démission en qualité de Conseillère communale, avec effet au 1^{er} juillet 2022. Le président donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, le président remercie chaleureusement Mme Rosanna Vaccaro pour tout ce qu'elle a apporté au sein du Conseil communal et se réjouit de continuer à retrouver la précitée au sein du Bureau, dans la mesure où elle conserve son poste secrétaire suppléante.
- Par courrier du 15 juin 2022, M. Heinz Beutler a présenté démission en qualité de Conseiller communal, avec effet au 30 juin 2022. Le président donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, le président remercie M. Heinz Beutler qui a œuvré en qualité de Conseil communal presque une vingtaine d'années.

- Le 14 juin dernier a eu lieu la traditionnelle sérénade offerte par la Fanfare de Gland au président du Conseil communal. Le président remercie chaleureusement la Fanfare de Gland ainsi que les personnes ayant partagé ce moment de grand plaisir avec lui, lequel restera dans sa mémoire.
- La passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau aura lieu le lundi 4 juillet 2022, à 19h00.
- Le Tir de l'Amitié aura lieu le samedi 24 septembre 2022. Le président remercie les Conseiller·ère·s intéressé·e·s à participer à cet événement dans l'équipe du Conseil communal de bien vouloir s'annoncer auprès de la secrétaire dans les meilleurs délais.

4. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

Ressources humaines

- Engagements :
 - dès le 1^{er} juin 2022 : M. Ricardo Rodriguez, technicien support IT à 50 %, au Secrétariat municipal;
 - dès le 1^{er} juin 2022 : Mme Caroline Benvegnen, coordinatrice pédagogique, au Service de l'enfance et de la jeunesse.
- Départs :
 - au 9 juin 2022 : Mme Cloé Blanco, conseillère en insertion professionnelle, au Service de l'enfance et de la jeunesse;
 - au 31 juillet 2022 : Mme Caroline Tonti, assistante en communication, au Secrétariat municipal.
 - En date du 30 mai 2022, la Municipalité a reçu la démission de M. Julien Niklaus, Secrétaire municipal en fonction depuis août 2016, laquelle sera effective au 30 novembre 2022. La Municipalité regrette ce départ mais comprend bien les motivations de regroupement familial et d'organisation sur le plan privé qui ont motivé M. Julien Niklaus à donner sa démission.

Développement durable

- Le mardi 31 mai dernier, l'évènement « Objectif Bois » a été organisé dans les locaux de la nouvelle église catholique. À cette occasion, et sous l'égide de Région de Nyon, le label « Bois Suisse » a été remis au président de la Paroisse catholique pour la construction de la charpente en bois et Mme la Conseillère d'État Béatrice Mettraux a fait l'honneur de sa présence. Le Plan climat de la ville de Gland a été présenté sous forme d'une exposition. En complément à cette exposition, le Plan climat fera l'objet d'une nouvelle présentation et d'informations pour le Conseil communal et la population à la rentrée de septembre.

Réponse à M. Steve Binggeli

- Lors de la séance du Conseil communal du 5 mai 2022, M. Steve Binggeli a posé une question concernant l'analyse des salaires de l'Administration pour l'année 2020, question à laquelle la Municipalité répond comme suit :

La révision de la Loi sur l'égalité salariale (LEg) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Les articles 13a à 13i nouvellement introduits dans la LEg contraignent les grands employeurs de plus de 100 employés à effectuer, tous les 4 ans, une analyse de l'égalité des salaires vérifiée par un organe indépendant et à informer sur ses résultats.

Les étapes et délais de mise en œuvre imposés sont les suivants :

- Entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021 : réalisation de l'analyse de l'égalité salariale.
- D'ici au 30 juin 2022 : vérification de l'analyse de l'égalité salariale par un organe indépendant.
- D'ici au 30 juin 2023 : information aux employé·e·s et aux actionnaires au sujet du résultat de l'analyse de l'égalité salariale.

Pour Gland, l'analyse n'a pu être faite qu'en octobre 2020. À cette période, et selon une information parue sur le site Internet de l'État de Vaud, l'obligation de révision des résultats s'imposait aux sociétés de droit privé.

En effet, l'article daté du 1^{er} octobre 2020 indiquait que « Pour les employeurs du secteur public, la LEg prévoit que les cantons règlent les modalités de vérification de l'analyse dans leur domaine de compétence. Dans cette perspective, le Conseil d'État du canton de Vaud, lors de sa séance du 24 juin 2020, a adopté la modification de la loi (LVLEg, BLV 173.63) et du règlement (RLVLEg, BLV 173.63.1) d'application dans le canton de Vaud de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes ». Et le rédacteur de conclure comme suit : « Ce projet de modification de la Loi cantonale sera prochainement traité par le Grand Conseil ».

Aussi, par manque de précisions sur la procédure et dans l'attente de ces dernières, les résultats 2020 n'ont pas été révisés dans le délai d'un an. Ils ont toutefois été communiqués à l'ensemble des collaborateur-trice-s de la Ville et ont fait l'objet d'une communication au Conseil communal en décembre 2021.

Une nouvelle analyse portant sur la période avril 2022 et s'appliquant à l'ensemble du personnel a été réalisée au début juin et auditée par une fiduciaire agréée les 7 et 8 juin 2022. Les résultats ont été présentés à la Municipalité le 13 juin, respectant ainsi le délai du 30 juin 2022.

Conformément à la loi, une communication sera faite aux collaborateur-trice-s puis au Conseil communal dans le délai imparti qui est fixé au 30 juin 2023.

Région de Nyon

- Vendredi 10 juin, la Confédération a transmis son rapport d'examen préliminaire des projets d'agglomération de 4^{ème} génération et a donc ainsi ouvert la procédure de consultation.

Pour rappel, le programme d'agglomération se nourrit des propositions des entités, qui sont consolidées ensuite par le bureau d'agglomération.

L'évaluation de la Confédération est très positive pour le Grand Genève. Le total des contributions fédérales proposées s'élève à plus de CHF 140 Mios pour la période 2024-2027, à un taux de cofinancement de 35 %.

Pour le district de Nyon, le bilan est positif également puisque 3 mesures d'horizon A sont retenues, dont 2 sur la commune de Gland. Le montant total est de CHF 15.25 Mios :

- La 3^{ème} étape de la requalification de la Route Suisse entre Prangins et Gland.
- La requalification de la Vy-Creuse à Gland.
- Le passage inférieur de l'Étraz à Nyon.

M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Les feux de signalisation du carrefour La Combaz/Avenue du Mont-Blanc vont sortir de leur hibernation et s'animer dès le 27 juin ou le 4 juillet. Ces 2 dates sont proposées dans la mesure où il faut encore s'assurer que le revêtement de la Rue de la Combaz soit réellement terminé et que les tests d'usine aient été réalisés. Il s'agit d'un moment important pour la Municipalité pour 3 raisons notamment. Tout d'abord, ce carrefour réglera la circulation entre un quartier complètement reconstruit de la Ville voué à l'habitation et aux activités commerciales et le principal axe routier de la Ville. Ensuite, il s'agit du premier carrefour à gestion communale. Pour finir, les travaux de construction du carrefour, à charge des promoteurs de La Combaz, étaient suivis dans leur réalisation par le Service des infrastructures et de l'environnement. Dès leur mise en fonction, le Service de la population prendra en charge la gestion de cet équipement.

Une première phase d'exploitation permettra au mandataire en charge de vérifier le réglage des cycles d'interruption du trafic et des conséquences des interruptions télécommandées par les transports publics et, cas échéant, d'affiner ces réglages. Des procédures sont d'ores et déjà prévues pour assurer la sécurité en cas de panne du dispositif ou d'accident. Des panneaux d'informations annonceront à l'avance cette mise en fonction et la Municipalité suivra naturellement de près les débuts de ce nouvel équipement.

- La Fête du Terroir se déroulera le samedi 25 juin prochain, de 09h00 à 17h00, dans la cour de Grand-Champ. Cette fête s'est construite en partenariat entre « La Côte » et la ville de Gland. Le brunch prévu à midi a été remplacé par un apéritif qui sera offert à partir de 11h30. Il s'agit naturellement d'un marché vraiment dédié au terroir, avec plus d'une cinquantaine de stands de fournisseurs qui sont quasiment tous véritablement de la région et qui sont donc des gens locaux.
- La fête du 1^{er} Août aura lieu sur 2 jours, à savoir les 31 juillet et 1^{er} août. Des informations concernant l'ensemble de cette manifestation seront données sur le site Internet de la Commune et via des flyers qui seront distribués à la population.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Culture, logement, affaires sociales)

- EMS : la construction de l'EMS Bellevue à Begnins connaît un peu de retard et les 68 lits devraient être disponibles au début 2023. Les résident·e·s de l'EMS des 4 Saisons vont y déménager et la question se pose concernant le futur de cet EMS.

Actuellement, la région vit un manque de places d'hébergement pour les aînés. Il y a une très longue liste d'attente et cela devient de plus en plus difficile pour les hôpitaux, les soins à domicile et surtout les proches aidants et les familles qui doivent accompagner des situations de plus en plus complexes. Une séance a eu lieu avec le Canton, le Bureau régional d'information et d'orientation (BRIO) et la Fondation Belle-Saison pour tenter de pouvoir répondre à la demande de places. Finalement, il a été décidé que l'EMS des 4 Saisons serait rénové pour pouvoir accueillir une vingtaine de résident·e·s dans les meilleurs délais.

- Appartements protégés et CAT à La Combaz : les seniors intéressés par un appartement protégé ont pu déménager dans leur nouvel appartement ou le réserver pour la fin août. Il reste encore 6 appartements de 1 pièce de 42 m² chacun. 3 sont à disposition de suite et 3 le seront dès la fin août. En cas d'intérêt, un contact peut être établi avec l'Office du logement de la ville de Gland ou directement sur le site de la régie Naef.

Le Centre d'accueil temporaire (CAT), est en cours d'aménagement et les premiers bénéficiaires sont attendus pour le mois d'octobre.

- Logements à loyer abordable : les premiers locataires ont pu prendre possession de leur appartement. Il reste encore des appartements pour de suite ou fin août. Le contact peut être pris avec l'Office du logement ou sur le site leslisieres.ch.
- Été en Ville : l'Été en Ville démarrera dès le 25 juin à Grand-Champ et profitera d'apporter des animations et des concerts durant la manifestation de la Fête du Terroir. Il se poursuivra en proposant durant tout l'été des événements culturels, artistiques, sportifs et ludiques sur les différentes places, comme l'an dernier.
- Open Air : pour cette année, c'est à nouveau une semaine de concerts, de cinéma et de restauration qui prendra sa place dans le champ derrière Grand-Champ du 16 au 20 août. La Municipalité a choisi de poursuivre avec la gratuité des projections. Un flyer sera prochainement envoyé à la population avec le programme.
- Bibliothèque : l'association « Crayons Copains » organise des récoltes de matériel artistique pour des partenaires de divers pays. Du 8 juin au 9 juillet, la bibliothèque collabore avec cette association pour récupérer le matériel qui n'est plus utilisé. Au-delà du recyclage, l'idée est de créer du lien car les enfants pourront également réaliser des dessins pour ceux qui recevront le matériel. Plus d'informations à ce sujet peuvent être consultées sur le site www.crayonscopains.ch.
- Nouvelle Pasteure à l'Église réformée : après 14 années passées dans la communauté paroissiale de Gland, Vich et Coinsins, M. le Pasteur André Sauter prendra sa retraite à la fin juin. Le culte d'adieu aura lieu le dimanche 19 juin à 10h00 au Temple de Gland.

Mme la Pasteure Chantal Rapin, récemment nommée, sera la nouvelle pasteure dès le 1^{er} septembre. Elle collaborera avec sa future collègue, Mme Françoise Pastoris.

- Concert « Orgue en jeux » : demain soir aura lieu à 20h00, au Temple de Gland, le dernier concert d'inauguration de l'orgue. Ce sera un moment unique de pouvoir entendre l'orgue avec un orchestre symphonique.
- Plan canicule : la Municipalité a appris ce jour par la Préfecture de Nyon que le plan canicule était déclenché. La période de risque de canicule s'étend du 1^{er} juin au 31 août.

Dès le 23 mai, plus de 500 courriers comprenant une lettre, un flyer et un formulaire d'inscription pour un suivi ont été envoyés aux habitant·e·s de plus de 75 ans afin de les rendre attentif·ve·s aux coups de chaleur. Par souci de n'oublier personne, une dizaine de collaborateur·trice·s de la Commune vont se charger de téléphoner aux personnes qui n'ont pas retourné le formulaire. En cas de besoin, des visites à domicile seront effectuées par les assistants de sécurité publique (ASP) pour les personnes fragilisées.

Avec l'arrivée de M. Yann de Siebenthal, le nombre de Conseiller·ère·s présent·e·s passe à 58.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

Finances

Les Conseiller·ère·s ont pu constater que l'inflation continue de grimper et que la crise en Ukraine est toujours présente avec les problèmes de chaîne d'approvisionnement qui continuent de peser sur l'économie. La Banque Nationale Suisse (BNS) a relevé son taux directeur de - 0.75 % à - 0.25 %, taux toujours négatif mais qui remonte. La Banque Centrale Européenne (BCE) a également annoncé une première hausse des taux directeurs pour juillet afin de lutter contre la dépréciation de la monnaie, ce qui a d'ailleurs mis la BNS sous pression. L'on peut donc déjà constater que les investisseurs réagissent logiquement à cela, ce qui fait que l'on a de moins en moins, voire plus du tout, de ces fameux taux négatifs. En vérité, ce sont surtout les prêts à long terme qui ont augmenté pour l'instant. D'après les prévisions, ils devraient ensuite redescendre un peu.

La Commune a dû renouveler passablement d'emprunts, dont un de CHF 6 Mios auprès de la société Swissquote Bank SA (ci-après : Swissquote), lequel était au taux de - 0.4 % au 30 mai 2022. Cet emprunt a été renouvelé pour le même montant pour 3 mois, au taux de - 0.3 %, avec une nouvelle échéance au 30 août 2022. Swissquote est l'une des dernières banques proposant à la Commune des taux d'intérêts négatifs, ce dont cette dernière profite. Mais la Commune est actuellement au plafond puisque Swissquote ne prête que jusqu'à CHF 10 Mios et que la Commune en un autre emprunt auprès de cette banque.

Un emprunt de CHF 3 Mios, au taux de - 0.46 %, avec échéance 20 juin 2022, a été renouvelé auprès de la BVG Stiftung à hauteur de CHF 4 Mios, au taux de - 0.2 %, avec échéance au 20 septembre 2022. La Commune a réussi à avoir encore un taux négatif pour trois mois.

À plus long terme, un emprunt de 10 ans d'un montant de CHF 4 Mios, au taux de 1,57 %, avec échéance au 3 juin 2022, a également été renouvelé pour le même montant pour 8 ans, au taux de 1.33 %. Il est clair que cela dépasse le taux moyen de la Commune qui est de 0.8-0.9 %, mais l'avantage avec un taux de 1.33 % est que la Commune renouvelle quand-même un emprunt qui était auparavant à 1.57 % et qui a donc un peu baissé.

À contre-courant de tout cela, de manière très surprenante, la société PostFinance a annoncé qu'elle allait commencer à prendre des intérêts négatifs à hauteur de 0.25 % sur tout montant dès CHF 0.- sur les comptes bancaires de la Commune. Jusqu'à présent, il y avait un seuil fixé à CHF 9 Mios pour un taux négatif de 0.75 %. Cela est arrivé à une reprise sur les 5 dernières années, pendant 2 jours sauf erreur. Là, depuis le 1^{er} août 2022, PostFinance veut taxer 0.25 % d'intérêts négatifs dès le premier franc. La charge financière pour la Commune est estimée entre CHF 6'000.- et CHF 12'000.- par année par rapport aux montants qu'il y a généralement sur les comptes. Évidemment que la Municipalité va faire en sorte d'être la plus précise possible quant à l'argent disponible sur le compte et ne va pas emprunter trop d'argent. Mais elle doit quand-même avoir une certaine marge de manœuvre, ne serait-ce que pour payer chaque mois les salaires à hauteur d'environ CHF 800'000.-. Pour l'année 2022, les taux d'intérêts négatifs devraient s'élever à un montant compris entre CHF 2'500.- et CHF 5'000.-. La Municipalité a évidemment essayé de voir quelles étaient les solutions alternatives et continue de regarder, mais cela reste compliqué.

Il est quand-même difficile de changer car tous les trafics de paiements de la Ville passent par PostFinance. Cela a quand-même un coût assez important et vouloir tout changer est un défi logistique non négligeable. De plus, PostFinance a quand-même des conditions extrêmement bonnes au niveau du trafic des paiements et des coûts de ce dernier. Il pense donc que la Commune n'a pas d'autre choix que de rester chez PostFinance malgré ces mauvaises nouvelles.

Ce qui est un peu énervant, et la Municipalité en a fait part et espère que cela est monté plus haut, c'est que la société PostFinance indique qu'elle ne peut pas prêter à des entreprises, qu'elle n'en n'a pas le droit, qu'elle a environ CHF 120 Mrds sous gestion et qu'elle est embêtée car elle a trop d'argent, raison pour laquelle elle met des taux d'intérêt négatifs. D'un autre côté, lorsque la Municipalité cherche à renouveler un emprunt de CHF 3 Mios ou CHF 4 Mios comme il en a fait part précédemment, PostFinance n'est pas parmi les meilleurs et n'est donc pas choisie. Si PostFinance veut placer de l'argent, il faut qu'elle ait des taux compétitifs, ce qui n'est pas le cas. Il y a donc là quand-même un problème; d'un côté la société PostFinance prend des taux d'intérêt négatifs dès le premier franc parce qu'elle n'arrive pas à prêter de l'argent, et quand on cherche à emprunter de l'argent, elle n'est pas choisie car elle n'a pas le meilleur taux. Vu les mouvements de la BCE et de la BNS, la Municipalité espère que lorsque l'on ressortira de ces taux négatifs au niveau des taux directeurs, il n'y aura plus ces problèmes-là et que PostFinance renoncera à cette augmentation au 1^{er} août 2022. Des nouvelles à ce sujet seront données lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Économie

- Un stand du Service de l'économie sera présent lors de la Fête du Terroir le 25 juin prochain. Cela sera une opportunité d'échanger avec la population et les Conseiller·ère-s, de parler des projets en cours, de présenter les associations locales et en lien avec le terroir.
- Le 25 juin également sera la fin du Pop-Up Shop, après 7 mois d'activités alors qu'il n'était prévu que pour 2 ou 3 mois, le tout avec un budget quasiment à zéro puisque les locaux étaient offerts par la Vaudoise Assurances. Ce Pop-Up Shop a eu des bons échos, cela a été une belle expérience et certains commerçants ont trouvé d'autres arcades à louer sur le long terme, et il en reste encore 2 à louer à l'endroit du Pop-Up Shop.
- Le lancement du prix « Nouvelle Économie » aura lieu fin juin et le Forum Nouvelle Économie se tiendra au théâtre de Grand-Champ le mercredi 9 novembre 2022.

Sports

- Les Conseiller·ère-s ont pu constater, sur les réseaux sociaux, le grand succès du box-up paddle qui permet de prendre des paddles à la plage pour aller sur le lac de manière gratuite. Le box comporte 6 paddles et cela cartonne autant que la vidéo avec le délégué sport & santé qui a fait plus de 10'000 vues. Il y a tous les jours au moins un paddle qui sort, c'est assez incroyable, avec des pointes à 40 paddles par jour et 132 utilisateur·trice-s différent·e-s, ce ne sont donc pas toujours les mêmes personnes qui les utilisent et c'est donc un gros succès. De nouveaux box-up, à savoir 2 stations qui contiendront des ballons de basket, seront installés vers le terrain de basket aux Perrerets. L'accès sera également gratuit.
- Pour donner un petit bout de réponse à l'interpellation de M. Steve Binggeli, la Municipalité envisage et regarde la possibilité d'installer, pour cette année encore, une plateforme flottante de 600 m² avec bar, boissons, glaces, etc. Il avoue qu'il y a quand-même assez peu de chance que la Municipalité arrive à concrétiser cette idée parce que le timing est vraiment court, étant précisé que ce n'est pas l'interpellation qui a donné cette idée à la Municipalité, qui en discute déjà depuis un certain temps. Malgré tout, les délais sont courts pour y arriver et il existe passablement de contraintes techniques. Cela risque donc malheureusement de ne pas se faire, mais la Municipalité n'aurait pas souhaité qu'une plateforme apparaisse à la plage sans que les Conseiller·ère-s n'aient été prévenu·e-s de ce projet qui, malgré tout, aura de la peine à se réaliser, il faut bien le concéder.

Domaines

La Municipalité a exercé son droit de préemption lié à la LPPPL sur la parcelle n° 1621 située à la Grand'Rue 9, à l'entrée du Vieux-Bourg depuis l'Avenue du Mont-Blanc, juste avant Paro Optic. Cette parcelle a un intérêt pour son entrée dans le Vieux-Bourg et pour la possibilité d'en faire autre chose que ce qu'elle est actuellement. Pour l'instant, outre certains défis techniques à réaliser et à confirmer, les promoteurs – soit une société qui voulait construire des appartements et faire quelques bénéfiques – ont fait recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Tout est donc bloqué pour l'instant par rapport et cela évoluera en fonction des décisions judiciaires.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Le projet assez extraordinaire de géothermie semi-profonde, dont tou-te-s les Conseiller-ère-s ont entendu parler, va avoir lieu à Vinzel. Il présente des slides, qui seront jointes au procès-verbal, et donne quelques informations sur la composition des concurrents en lice. 2 projets sont en phase de réalisation, à savoir celui d'EnergieÔ, où la Commune est représentée puisqu'elle a environ 38 % de parts dans la SEIC, avec la gestion de la géothermie semi-profonde à 2'200-2'500 mètres, et celui de ThermorésÔ Gland SA (ex-ThermorésÔ SA), avec la ville de Gland, pour la distribution de chaleur depuis Vinzel pour la Commune.

Il n'existe pas seulement un gros potentiel sur Vinzel et Gland, mais également sur Aubonne et Nyon, où de la sismoréflexion a été effectuée pour arriver à positionner les failles. Il a été parlé de sismique, de réactions de secousses sismiques à Bâle ou à St-Gall, et il est précisé qu'une attention particulière est portée sur la sécurité. EnergéÔ surveille les sources aux alentours ainsi que la sismicité dans la région par les 3 stations situées à Yvoire, à Nyon et dans le Jura, afin d'éviter tout accident et toute secousse dans la mesure où il s'agit de failles déjà existantes.

Le chantier situé à Vinzel, au bord de l'autoroute, sera vraiment la place de forage. La foreuse se trouve actuellement à Lavey-les-Bains où la société AGEPP SA (Alpine Geothermal Power Production) fait des recherches d'eau un peu plus profonde, soit à 2'700 mètres. Il leur reste encore 700 mètres à forer, ce qui fait que la foreuse sera déplacée à Vinzel une fois la profondeur maximale atteinte à Lavey-les-Bains, laquelle était prévue vers la fin juin mais qui a 1 ou 2 mois de retard. Il y a donc une mutualisation entre la société AGEPP SA et EnergieÔ pour le forage, lequel devrait pouvoir débuter en automne.

S'agissant du timing, le 1^{er} coup de pioche a été donné le 31 janvier 2022. De grosses préparations ont été faites, le but étant de placer les têtes de forage, soit des gros tuyaux, et les diverses installations ont été placées sur le site. Tout a été préparé pour recevoir la foreuse normalement à la fin juin. À l'heure actuelle, le chantier est en stand-by en attendant la foreuse qui va arriver de Lavey-les-Bains.

Concernant la société ThermorésÔ Gland SA, l'arrivée depuis Vinzel se fera sur la chaudière d'Eikenøtt, pour rejoindre ensuite la Cité-Ouest puis descendre à La Combaz en passant par la chaudière de Grand-Champ, où il existe une location de la chaufferie qui fait un relai. Ils en sont maintenant au quartier de La Combaz. Il existe plusieurs perspectives et ils sont très attentifs au Vieux-Bourg et à la future station d'épuration du Lavasson, puisqu'il y aura là de la chaleur à prendre et à donner. Et en fonction du résultat du forage qui aura lieu au printemps 2023, il y a une perspective d'aller plus loin, d'aller aussi sous-gare et de descendre soit par La Combaz ou par la Vy-Creuse puisque qu'il est aussi parlé d'un projet de requalification de cette dernière.

Le forage se fera donc en automne et les résultats seront très probablement connus au début de l'année prochaine.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil de l'enfance, jeunesse et écoles)

- Cet été, le Centre aéré sera à nouveau organisé par le Service de la jeunesse et accueillera les enfants durant les vacances. La thématique retenue des 7 semaines est « Marque ton empreinte dans ta ville », permettant de travailler sur toutes les formes d'empreintes laissées sur cette Terre.

Ils laisseront leur empreinte dans le projet d'une fresque participative avec Mme Sara Bovet. Avec l'artiste M. Frédéric Cabiou, les enfants auront le privilège de travailler sur l'œuvre des Perrerets. L'empreinte écologique se fera à travers la sensibilisation concernant l'énergie solaire, l'empreinte carbone avec un atelier permettant de donner une deuxième vie aux vêtements, et la découverte d'empreintes avec un Escape Game. Il est très important de déjà sensibiliser les enfants en organisant des activités sur cette thématique et elle remercie le Service de la jeunesse qui a fait des recherches et a trouvé toutes ces personnes et ces artistes pour organiser ces activités avec les enfants.

- Les promotions auront lieu au théâtre de Grand-Champ les 27, 28 et 29 juin 2022. La direction de l'école a décidé de garder cette formule qui est née l'année dernière à cause de la Covid-19. Cette organisation en plus petit comité est plus agréable pour tout le monde. Un bal de fin de scolarité sera organisé par les élèves.
- Pour bien terminer l'année scolaire des primaires, la Fête du Chêne, avec son cortège, aura lieu le 30 juin 2022 à 19h00.
- Le Conseil d'établissement, qui a eu lieu début juin, a validé une demi-journée de congé pour l'année prochaine, à savoir le mercredi avant le pont de l'Ascension et le vendredi matin avant les vacances d'été 2023.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et environnement)

- Concernant la nouvelle déchèterie, à moins de 24 heures de l'ouverture de cette nouvelle infrastructure, la sueur perle encore sur le front de toutes celles et ceux qui ont travaillé d'arrache-pied sur les derniers travaux de second-œuvre. Mais ce soir elle a le plaisir d'annoncer que la nouvelle infrastructure pourra ouvrir officiellement ses portes demain après-midi à 14h30. Dans un contexte post Covid très difficile dans le domaine de la construction, malgré les difficultés d'approvisionnement des matériaux, de la hausse des prix d'un grand nombre d'entre eux et malgré un travail à flux tendu, les délais ont été tenus. Elle tient ici à remercier sincèrement le travail engagé par le chef de projet, M. Julien Baud, le chef de Service, M. Ranfiss Trujillo, mais également les entreprises mandataires Bovard & Fritché SA, FLK Ingénieurs civils Sàrl et Christen Architectes SA, les mandataires spécialisés, les entreprises qui ont collaboré ainsi que les artistes qui ont travaillé sur l'œuvre exposée sur le bâtiment. Ce ne sont pas moins de 40 entreprises qui ont été impliquées dans les travaux.

Sise à Route de Nyon 37, cette nouvelle infrastructure moderne, dotée de nouveaux aménagements modernes et évolutifs, permettra d'offrir à la population des services de qualité. Bien sûr, une telle infrastructure aura besoin d'un peu de temps pour prendre sa vitesse de croisière. La population verra peut-être encore ces prochaines semaines quelques petites camionnettes pour régler quelques détails. L'association Pro-Jet prendra progressivement ses quartiers courant juillet. Des ajustements seront sans doute nécessaires. Les exploitants devront s'habituer à un nouveau cadre de travail et, dès lors, la Municipalité demande aux usagers un peu de compréhension et de patience dans cette période de changements.

Mais dans l'immédiat et pour célébrer ce moment important pour la Ville, la Municipalité aura le plaisir d'accueillir la population le samedi 18 juin, de 10h00 à 16h00. Cette journée d'inauguration est ouverte à toutes et tous, sans inscription. Au programme notamment une visite des lieux, un vide-grenier, des animations créatives et artistiques, des ateliers de fabrication de produits zéro déchet et écoresponsables, ainsi que des stands de sensibilisation au tri. Un groupe de musique et deux buvettes seront également présents. La partie officielle est quant à elle prévue à 11h30 et sera suivie d'un apéritif offert par la Ville. La Municipalité attend donc la population nombreuse lors de cette journée d'inauguration.

- S'agissant des espaces verts, une action visant à promouvoir la biodiversité en milieu urbain a été mise en place. Certain·e·s Conseiller·ère·s ont peut-être déjà croisé les nouvelles petites tondeuses vivantes, à savoir des moutons roux du Valais, une race de moutons en voie de disparition. Cette action découle du Plan de gestion différenciée des espaces verts, qui prévoit l'entretien de certaines surfaces par de la pâture extensive. Les tondeuses mécaniques ont donc été remplacées par de véritables tondeuses naturelles. Ces petites bêtes sont bichonnées par la société Eco-pâture Sàrl basée à Bassins depuis 1999.

L'entreprise est responsable de l'entretien sanitaire des animaux ainsi que du montage et du démontage des clôtures. Les contrôles journaliers des compléments alimentaires nécessaires incombent également à l'éleveur. Seul un contrôle visuel régulier est demandé aux collaborateur·trice·s du groupe des espaces verts.

- S'agissant des travaux, quelques perturbations sont en cours sur le territoire glandois.
 - Tout d'abord, s'agissant de la requalification de La Crétaux, les travaux se poursuivent à Gare-Sud dans les temps. Les interventions de génie civil sont maintenant terminées entre Swissquote et la sortie de la rampe du passage inférieur de la gare. Sur cette partie, il ne reste plus qu'à poser la couche finale d'enrobé et les aménagements de surface, ainsi que la verdure. La suite du chantier se concentre maintenant sur le carrefour Rue du Perron/Chemin de la Chavanne et les arrêts de bus Gare-Sud. Afin de garantir au mieux tous les accès, que ce soit la mobilité douce ou le trafic motorisé, l'entreprise de génie civil devra travailler en multipliant les phases de chantier et cela impliquera une gestion de la circulation de façon alternée entre juin et septembre. Dès octobre aura lieu la réalisation des aménagements de surface, c'est-à-dire la mise en place des éléments de mobilier urbain, la pose finale de l'enrobé, les plantations des arbres et enfin le marquage et la signalisation. Chacune de ces étapes fera l'objet d'un plan de signalisation spécifique établi en coordination avec le SPOP et des communications ciblées aux riverains seront faites.
 - Au niveau du giratoire de la Route Suisse côté Schilliger, le revêtement routier doit être fait du samedi 18 juin dès 07h00 au lundi 20 juin à 06h00. Des mesures de circulation ont été également installées pour l'occasion.
 - Au Chemin des Laurelles, la réfection du revêtement routier est en cours. Du lundi 13 juin au mardi 21 juin, la circulation est perturbée, avec accès aux riverains. Vendredi 17 juin, dès 07h00, la route sera totalement fermée entre la Rue de la Gare et la place de jeux. Le Chemin des Laurelles sera réouvert le samedi 18 juin dès 07h00.
 - À la Rue du Perron, la réfection localisée du revêtement est également en cours depuis mardi 14 juin à 07h00 et se terminera vendredi 17 juin à 07h00. La route est fermée entre le carrefour Rue du Perron/Chemin de la Vy-Creuse et la Rue de Riant-Coteau.
- Pour terminer, comme certain·e·s Conseiller·ère·s l'attendent depuis un certain temps, elle peut enfin donner quelques informations concernant les rives du lac. Le projet de cheminement piétonnier public entre la plage communale de La Falaise et la parcelle n° 933 côté Genève occupe la Municipalité depuis de très nombreuses années. Un petit rappel lui semble nécessaire tant pour les nouveaux·elles Conseiller·ère·s que pour les ancien·ne·s.

Le projet du cheminement a été mis à l'enquête publique et a été adopté par le Conseil communal de Gland le 7 février 2013. Suite à cela, la Société immobilière Vers le Lac SA (ci-après : SI Vers le Lac) avait fait recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, qui a partiellement annulé la décision du Conseil communal en ce qui concerne le tronçon du sentier projeté le long de la parcelle n° 934, propriété de SI Vers le Lac. La Cour a ainsi demandé aux autorités de permettre au propriétaire de se déterminer sur le tracé du cheminement susceptible de léser le moins possible ses intérêts. Depuis lors, la Municipalité de Gland et SI Vers le Lac ont engagé des discussions afin de trouver une solution dans le sens de ce qui avait été indiqué par la Cour, malheureusement en vain. Depuis le début de la législature, de nouveaux échanges et rencontres ont été entrepris directement avec le propriétaire à l'aide d'avocats conseils, sans succès. Mais le 31 décembre dernier, un élément nouveau est apparu puisque la concession du port du propriétaire octroyé par le Canton est arrivée à son terme. Le renouvellement de cette concession a permis d'ouvrir une nouvelle perspective pour la ville de Gland et de nouvelles discussions avec la Direction générale de l'environnement (DGE). Ainsi, depuis le 28 mai, le renouvellement de la concession, qui intègre désormais la notion de passage public de cheminement du public, est mis à l'enquête publique, dont les documents sont à disposition pour consultation au secrétariat du Service des infrastructures et de l'environnement jusqu'au 27 juin. Pour la suite, elle ne manquera pas de tenir les Conseiller·ère·s informé·e·s.

5. Communications des représentant·e·s des entités intercommunales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- Mme Regina Bovet : déclare que le Conseil intercommunal « Région de Nyon » a eu lieu le 11 mai. Elle informe que – et cela peut réjouir de nombreuses personnes dans la région –le Codir va réfléchir et étudier la création d'une nouvelle ligne de bus horizontale, par exemple entre Trélex et Arzier-Le Muids, ce qui permettrait aux voyageurs de ne plus descendre jusqu'à Vich pour ensuite remonter par un autre chemin. La prochaine séance du Conseil intercommunal « Région de Nyon » aura lieu le 23 juin 2022.
- Mme Stéphanie Larrivé : déclare que la séance de l'APEC s'est tenue le 19 mai dernier. À cette occasion, 2 préavis ont été portés à l'ordre du jour, soit le préavis n° 7 relatif à une demande de crédit (2^{ème} phase) de CHF 8'560'000.- pour l'étude de la réalisation de la nouvelle STEP, qui a été accepté à la majorité, et le préavis n° 8 relatif aux comptes de l'exercice 2021, également accepté à l'unanimité.

Concernant l'avancement de la nouvelle STEP, il est espéré que l'enquête publique soit lancée en septembre et que l'approbation par le Conseil communal se fasse lors de la séance du mois de décembre.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION EN UN SEUL DÉBAT

6. Rapport de gestion sur l'exercice 2021

- Mme Léonie Wahlen, rapporteur de la Commission de gestion (ci-après : COGES), rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :

La COGES :

- Souhaite être informée des futures mesures prises à la suite de l'étude collaborateurs 2020.
- Sollicite la Municipalité afin qu'elle étudie la possibilité d'étendre l'opération du passeport glandois à la région de Nyon.
- Demande à la Municipalité de rendre les cours de musique extra-scolaires plus accessibles (comme les sports facs) afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves de développer des compétences musicales.
- Incite la Municipalité à ce que la consommation d'énergie fossile du CAD tende le plus rapidement possible vers zéro.
- Encourage la Municipalité à solliciter le Canton afin de terminer dès que possible la révision du Plan d'affectation communal.
- Souhaite à l'avenir recevoir davantage d'informations statistiques démographiques, notamment sur le nombre de naissances et de décès, le pourcentage femmes/hommes et l'âge moyen de la population. Il aurait en outre été justifié de connaître le nombre de décès directement liés à la pandémie de la Covid-19 dans la Commune en 2020 et 2021.
- Désire que les discussions sur l'avenir du TUG et les détails du tracé et des arrêts de bus ne s'éternisent pas et soient limités dans le temps. La Municipalité est invitée à fixer et rendre publique une date pour finaliser ce projet et sa mise effective en pratique pour l'usage des citoyens.

Elle lit ensuite les conclusions de la COGES recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le rapport de gestion 2021 de la Municipalité et de décharger cette dernière de son mandat pour l'exercice écoulé.

- La discussion est ouverte.

- M. Patrick Messmer : aimerait, au nom de la COGES et en tant que président de cette dernière, faire part d'une petite modification à apporter en page n° 8 du rapport, 1^{er} alinéa, dernière ligne. La phrase suivante est à supprimer « *La Commission de gestion est surprise par le choix arbitraire des bénéficiaires de ces subventions et regrette quelque peu l'inégalité des traitements entre les différentes troupes* ». Un complément d'information ou en tout cas une explication plus précise incite les membres de la COGES à remplacer ce paragraphe par la phrase suivante : « *La Commission de gestion prend acte de la procédure engagée vis-à-vis des troupes théâtrales sous contrat. Certaines représentations ont pu être reportées, d'autres ont suivi les recommandations cantonales et fédérales en vigueur* ». Il remercie les Conseiller·ère·s de bien vouloir prendre en considération ce changement.
- Mme Christine Girod : déclare que la Municipalité a pris bonne note du rapport très complet de la COGES ainsi que des vœux exprimés. Elle étudiera ces derniers et verra dans quelle mesure il sera possible d'y donner une réponse prochainement.
- Mme Regina Bovet : relève que, en page n° 7 du rapport de la COGES, il est parlé de la gestion des déchets dans les bâtiments scolaires, et elle aimerait tout simplement féliciter les personnes qui ont pris l'initiative de ce projet, parce que cela ne se passe pas toujours comme cela devrait se passer, à savoir que la sensibilisation aux problèmes des déchets devrait déjà commencer à la maison.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le rapport de gestion sur l'exercice 2021.

7. Comptes de l'exercice 2021

- M. Samuel Freuler, 1^{er} membre et rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les comptes 2021 tels que présentés.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont présentés, soit :

- a) le compte d'exploitation de la bourse communale;*
- b) le bilan.*

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

8. Préavis municipal n° 19 relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770 m² de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocalisation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logement en propriété par étage (PPE) à prix abordable

- Le président rappelle que M. Yves Froidevaux, excusé à la présente séance, s'était récusé spontanément concernant le traitement de ce préavis dans la mesure où il siège au sein du Conseil de fondation de Previva, l'une des 5 institutions investissant dans Equitim.

- M. Michel Girardet, 1er membre et rapporteur de la majorité de la Commission technique, rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - La Commission émet le vœu qu'à l'avenir la Municipalité mette à disposition des futures commissions un projet de l'acte constitutif et de convention. L'analyse de ces documents permet de mieux cerner les conditions auxquelles le Conseil communal accepte l'octroi d'un droit distinct et permanent.
 - Concernant le nouvel hangar à vélos, il a été indiqué qu'il n'est pas prévu d'éclairage. La Commission estime que cela peut favoriser du vandalisme ou autre problème en début de journée ou fin d'après-midi (surtout l'hiver). Elle souhaite par conséquent que ce point soit réexaminé.
 - La Commission souhaite également que priorité soit donnée à l'espace au rez-de-chaussée pour un point de rencontre ou un lieu d'activités pour les jeunes.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté, étant précisé que la majorité de la Commission technique a remis son rapport avant que la COFIN demande le report. C'est la raison pour laquelle ces conclusions figurent dans le rapport.

- Mme Véronique Villaine, rapporteur de la minorité de la Commission technique, lit les conclusions demandant à la Municipalité de procéder à un appel d'offres auprès de coopératives expérimentées et confirmées de la région lémaniques (par exemple La Paix à Nyon, la genevoise Codha ou Cité-Derrière à Lausanne), et recommandant de renvoyer ce préavis à la Municipalité pour une nouvelle étude.

Il s'agit-là du texte original qui a aussi été écrit avant que la COFIN demande le report. En discutant avec le président, il s'avère que de renvoyer le préavis à la Municipalité sous cette forme n'est pas une solution et cela voudrait dire que l'on reprend le débat lors de la prochaine séance du Conseil communal, ce qui ne permettrait pas de faire un nouvel appel d'offres. Elle propose donc de modifier sa conclusion comme suit : « *En conséquence, la minorité de la Commission technique demande aux Conseiller·ère·s de refuser ce préavis et demande à la Municipalité d'en proposer un nouveau* ».

- Le président remercie Mme Véronique Villaine pour cette adaptation qui permet de mieux répondre au Règlement selon l'art. 80 ch. 3 qui permet que les rapports des commissions doivent conclure à la prise en considération, à l'acceptation, à la modification, au renvoi dans le sens de renvoyer à la séance suivante ou au rejet de la proposition. Il comprend que Mme Véronique Villaine soutient le projet mais qu'elle aimerait qu'il soit traité d'une façon plus complète, et invite donc les Conseiller·ère·s à refuser le préavis.
- M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la COFIN, précise que cette dernière a demandé le report de son rapport afin de pouvoir étudier le droit distinct permanent de superficie (DDP), lequel lui a été transmis le 8 mai 2022. Certaines précisions sur ce DDP figurent dans le rapport de la COFIN. Il rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - Que le règlement de PPE soit transmis au Conseil communal lorsqu'il sera finalisé.
 - Que la Municipalité s'engage à s'assurer que des marges de promotion ou de courtage en faveur d'Equitim ne soient effectivement pas perçues.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Le président constate que les conclusions des rapports de la majorité de la Commission technique et de la COFIN vont dans le sens du préavis, alors que les conclusions du rapport de la minorité de la Commission technique recommande de refuser ce préavis et de le renvoyer à la Municipalité pour une nouvelle étude et de revenir avec un préavis réajusté.
- La discussion est ouverte sur le préavis tel que présenté.
- M. Michel Girardet : a été assez surpris de prendre connaissance du rapport de minorité qui demandait, pratiquement comme argument principal, que l'on fasse une comparaison avec des coopératives. Mais quand on fait des comparaisons, on compare des choses comparables, on ne compare pas des pommes et des poires, et finalement c'est ce qui est demandé par le rapport de minorité. Equitim est un nouveau système qui est différent de celui des coopératives, et c'est en fonction de cela que le Conseil communal doit se prononcer.

Equitim peut faire peur à certaines personnes, mais il croit qu'il faut quand-même voir qui est derrière cette fondation. Ce ne sont pas des investisseurs, ce n'est pas une entreprise qui cherche à faire du bénéfice pour verser des dividendes, ce sont des fondations qui sont très connues d'entreprises de proximité, régionales, vaudoises, au plus loin romandes, et elles ne cherchent pas à faire de bénéfices pour distribuer de l'argent à des investisseurs ou à des gens qui veulent recevoir des dividendes, mais pour le bénéfice d'assurés. On voit à quel point, au niveau du 2^{ème} pilier, la situation devient difficile, on en parle ces temps aux Chambres fédérales, c'est-à-dire la baisse des taux de conversion, la baisse des rendements, donc finalement on peut tout à fait comprendre qu'Equitim cherche à diversifier ses modes de placements, et c'est ce qui a séduit et encouragé la Municipalité à aller dans ce sens. Il aimerait quand-même aussi rappeler que finalement Gland n'est pas la première commune à adhérer à ce système. D'autres communes l'ont fait. S'il ne fait pas erreur, Gland est la seule qui propose également de la PPE, mais finalement toutes les communes qui ont jusqu'à maintenant fait confiance à Equitim sont des communes bien plus petites que Gland et pour des projets nettement plus grands. Par exemple, la commune de Givrins, qui n'est pas forcément une grande commune, a un projet plus grand que celui de Gland, lequel a été soutenu au Conseil communal par 37 oui, aucun avis contraire et 2 absentions. Il serait donc étonné que, à Gland, l'on soit plus craintif ou plus frileux qu'une commune comme Givrins.

- Mme Véronique Villaine : déclare que ce qui la gêne beaucoup, c'est cette absence de transparence au niveau d'Equitim. Ensuite, dans la présentation qui a été faite, Equitim a effectivement beaucoup de projets, mais aucun n'est abouti. Il est donc un peu difficile de se positionner sur uniquement des projections. Les coopératives ont effectivement un autre mode de fonctionnement, mais malgré tout elle pense que cela vaut quand-même la peine de regarder ce qui se passe, de voir les propositions qui pourraient être faites. Peut-être que l'on reviendra à Equitim. Aujourd'hui, ses amis de l'autre bord sont les premiers à crier au scandale lorsque la Municipalité présente un préavis sans connaître les appels d'offres. Là on part sur une société qui ne fait que des projets, qui n'a encore jamais vraiment eu des résultats et on ne sait pas exactement comment cela se passe une fois le projet terminé. Et puis on n'essaie pas de regarder d'autres solutions. Peut-être qu'Equitim est une bonne solution, mais elle regrette que ce soit la seule qui soit proposée. Ensuite, elle a bien fouillé le site d'Equitim et a assisté à la présentation qui a duré 45 minutes et il n'est mentionné nulle part qu'Equitim fait de la vente d'appartements, ce qui veut dire qu'il y a encore un autre interlocuteur qui intervient, et celui-là on ne le retrouve nulle part dans le préavis. Personnellement, elle a vraiment du mal avec ce manque de transparence. Elle n'est pas contre le projet, elle n'est pas du tout contre l'achat de la parcelle et elle ne va parler du déplacement du parking à vélos parce que c'est presque anecdotique. Elle demande simplement que les Conseiller·ère·s aient tous les éléments en mains pour choisir correctement l'avenir de la Ville et ce qu'il·elle·s veulent proposer à la population.
- M. Gilles Davoine : aimerait dire 2 choses. La première c'est qu'effectivement il ne peut que rejoindre M. Michel Girardet sur le fait qu'il n'aimerait en tout cas pas que le rapport de minorité induise en erreur les Conseiller·ère·s parce que l'on parle de société commerciale et d'actionnaires. Comme l'a dit M. Michel Girardet à très juste titre, Equitim est une fondation. Une fondation n'a pas d'actionnaires, n'est pas une société commerciale et n'a pas de but lucratif. On n'est pas du tout dans « attention, il y a des actionnaires qui vont se faire plein de sous dans cette société commerciale, c'est louche, qu'est ce qui se passe entre eux ». On est dans une fondation, il existe a un organe de surveillance des fondations, il laisse chacun lire l'article du Code civile sur le sujet, on n'est pas du tout dans le cadre d'une société commerciale.

Le 2^{ème} point à souligner est qu'Equitim a des projets en cours à Givrins. C'est cette fondation qui, avec Qoqa, a fait le buzz avec un système d'appartements très bon marché. Il est vrai que les projets ne sont pas terminés, mais il y en a beaucoup en cours avec des collectivités publiques et privées qui ont fait confiance à Equitim qui, il le rappelle, est une fondation avec un organe de surveillance, avec des montants mis à disposition de la fondation pour aller dans un but précis non lucratif.

Il ajoute qu'attendre n'est pas la solution parce qu'il n'y a pas que le DDP dans le préavis, il y a également l'achat d'une parcelle à Swisscom puisque la Commune souhaite acquérir des droits à bâtir qui sont très importants pour pouvoir réaliser le projet. Et la société Swisscom ne va pas attendre. Elle avait reçu d'autres offres, même une offre supérieure.

Mme la Municipale Isabelle Monney et lui-même se sont rendus à Fribourg pour discuter avec la personne en charge chez Swisscom. Cette société a été d'accord de vendre cette parcelle à la Commune à ce prix-là, qui est un bon prix, et a même été d'accord d'attendre puisque la Municipalité a reporté un peu les choses, mais il y a un moment où elle ne va pas pouvoir attendre tout le temps. À l'époque, la Municipalité n'a pas voulu venir en urgence devant le Conseil communal, sachant à quel point les Conseiller·ère·s détestent cela et dans la mesure où Swisscom pouvait attendre suffisamment longtemps. Mais la Municipalité ne va pas pouvoir encore reporter cela pour faire un autre projet et comparer les choses alors qu'aujourd'hui il existe un excellent projet avec une fondation à qui l'on n'a rien à reprocher, ce n'est pas une société commerciale. Il invite vraiment les Conseiller·ère·s à accepter ce préavis afin de pouvoir aller de l'avant avec un projet qui est quand-même magnifique, il croit que tout le monde est au moins d'accord là-dessus.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 32 oui, 20 avis contraires, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 19 relatif à l'acquisition d'une portion d'environ 770 m² de la parcelle n° 1587, l'octroi d'un DDP et la relocalisation d'un abri à vélos en vue du développement de la parcelle n° 1591 pour la création de logements à loyer accessible et logements en propriété par étage (PPE) à prix abordable, soit :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 19;*
- II. d'accorder le crédit d'investissement de CHF 1'715'000.- et d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition d'une fraction de la parcelle n° 1587 représentant environ 770 m²;*
- III. d'accorder le crédit d'investissement de CHF 135'000.- pour la mise en place d'un nouvel abri à vélo au sud du parking des Tuillières;*
- IV. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'850'000.-;*
- V. d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation Equitim, relatif à la parcelle n° 1591 pour une période de 100 ans pour y construire un immeuble de logements accessibles en location et PPE sur DDP avec une surface d'activité et un parking souterrain.*

9. Préavis municipal n° 20 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg

- M. Cédric Amaudruz, en remplacement de M. Sébastien Bertherin, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique qui arrivera plus tard à la présente séance, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :
 - La Commission souhaite que la Municipalité puisse prévoir le câblage pour des bornes électriques pour le parking sous le bâtiment communal et demander à la SEIC d'être proactive à ce sujet.
 - La Commission souhaite que la Municipalité puisse réfléchir à l'installation de jeux d'échecs ou autre jeu « géant » dans le périmètre du Vieux-Bourg et, pourquoi pas, également à la place du Temple.
 - La Commission souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de mettre un sol perméable (par ex. : dalles alvéolées) mais carrossable sur la place de l'Administration communale (cf. page n° 6).
 - La Commission n'étant pas convaincue par la date annoncée du début des travaux souhaite avoir une information sur ce sujet lors du/des prochains Conseils.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Samuel Freuler, 1^{er} membre et rapporteur de la COFIN, rappelle l'amendement présenté par dite Commission, soit de réduire le financement de ce préavis de la somme de CHF 200'000.- et de réduire le crédit accordé à CHF 15'760'000.-.

Il rappelle ensuite les vœux présentés par dite Commission, à savoir :

- De renoncer au marquage spécifique au sol de la zone de rencontre si aucune solution pérenne n'est trouvée en relation avec les interventions subséquentes sur la chaussée.
- Que la Municipalité soit attentive à la notion de propriété artistique dans le cadre des œuvres mises en place avec le pourcent culturel.
- De renoncer au volet « valorisation » dans la stratégie de soutien aux commerces.

Il lit finalement les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis ainsi amendé.

- Le président constate que les conclusions des 2 rapports vont dans le sens du préavis, mais que la COFIN propose un amendement. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion sur le préavis en général, puis ouverture de la discussion sur l'amendement et vote sur ce dernier, et finalement ouverture de la discussion sur le préavis amendé ou non puis vote sur ce dernier.
- La discussion est ouverte sur le préavis en général.
- M. Jean-Marc Jaquier : explique qu'il a fait partie de la Commission technique et, étant le membre un peu dissident de cette dernière, il souhaite juste apporter quelques précisions par rapport à ses positions et à ce qui lui a fait renoncer à la signature du rapport. Il déclare ce qui suit :

*« Monsieur, le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Je tiens à apporter quelques précisions et compléments d'informations quant à ma position de membre de la Commission technique sur le préavis n° 20 de la Municipalité concernant le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg.

En effet, n'étant pas totalement aligné sur la position municipale et celle de la Commission ad hoc par son rapport, j'ai demandé à cette dernière de préciser « à la majorité » et non pas « à l'unanimité ».

Le préavis proposé à votre approbation ce soir apporte quelques réponses cruciales à la suite du débat provoqué par celui du mois de décembre 2020.

Je reste malgré tout sur ma faim, beaucoup de zones restent dans l'ombre, la réflexion n'est pas aboutie, le maître de l'ouvrage compte sur la durée des travaux pour finaliser les choix et arrêter les options, j'ai l'impression que la Municipalité court derrière le train.

Pourtant ce train est parti il y déjà plus de quarante ans, nos autorités n'ont jamais su monter dedans. Sans doute une question de priorités mêlée à une question de ressources, ce sujet a constitué un gros caillou dans la chaussure de nos élus, à tel point que nous ne pouvions plus évoquer le Vieux-Bourg sans afficher un large sourire, au vu de la récurrence de la problématique.

Aujourd'hui, le sujet devient brûlant, on a posé des emplâtres sur les plus grandes éraflures, essayé sans vraiment y arriver de ménager la chèvre et le chou et on se dit : on y va comme ça, on verra bien.

Le temps presse, notre Conseil ne le sait que trop bien, on ne peut plus reculer.

Je n'ai pas envie de me sentir obligé, je m'abstiendrai.

Le sujet de la nappe phréatique a été largement débattu, les riverains de la rue du Borgeaud Est ont reçu une fin de non-recevoir et restent sur leur désillusion, eux à qui on avait promis un quartier enfin devenu exemplaire, dans une ville prenant compte des avis de ses administrés.

Force est de constater que l'expérience et la connaissance de l'environnement ne pèse pas lourd face à la rigidité et la rigueur de l'administration, s'appuyant sur le rapport d'un ingénieur hydrologue tenu pour secret défense dont rien ne peut filtrer, ni l'endroit, ni la date du sondage, alimentant le questionnement des personnes concernées.

Le sous-sol du quartier du Borgeaud, reconnu pour ses capacités drainantes, a permis la pratique du football à l'époque sans aucun artifice ou aménagement et par n'importe quelles conditions météorologiques.

Ce sous-sol constitue en effet un bassin tampon lors de grande crue. L'eau peut monter parfois assez haut, c'est vrai ! Mais celle-ci redescend aussi vite grâce à ce que je suppose être un réseau souterrain tout à fait efficace.

Les habitants du Borgeaud le savent bien, et ils savent aussi que des creuses à cinq mètres ont déjà été réalisées avant de trouver de l'eau. On a l'impression que ce qui a été possible à Eikenøtt ne l'est pas au Borgeaud et ainsi se retrouver « dindons de la farce ».

L'argument du barrage à la nappe phréatique a été avancé ! Seuls les services techniques ont imaginé cette solution, avec pose de palplanches par vibration ! Surtout pas, beaucoup trop de risques aux constructions environnantes.

La solution défendue par les riverains est une tranchée en fond de fouille, pour y insérer un collecteur d'eaux usées à une profondeur de quatre mètres avec les étayages nécessaires et sans barrage à la nappe phréatique. Cette solution aurait pour avantage de pouvoir raccorder en gravitaire les écoulements des habitations riveraines depuis le sous-sol et aurait aussi comme autre avantage de dégager de la place dans la fouille au niveau supérieur pour toutes les conduites à distribuer.

On a également largement parlé du surcoût de l'opération. Si la solution douce était réalisée, le surcoût ne serait que négligeable.

Nous allons engager des aménagements pour les 100 prochaines années, une mise en conformité des réseaux n'est pas un surcoût, c'est une simple évidence.

Je tiens encore à relever que le montant des travaux sur le réseau d'eau et d'épuration est financé par les taxes de raccordement et de consommation qui constituent des recettes affectées et que, par ce simple fait, aucune mise en danger du ménage communal ne peut être argumentée, comme on a pu le lire dans le préavis et dans le rapport de la Commission des finances.

En plus, depuis que je fréquente les travées de cette Assemblée, je n'ai jamais ressenti un grand danger sur nos finances communales, les différentes dépenses accordées ces dernières années par notre Conseil peuvent en attester.

Finalement, je recommande à notre Conseil d'accepter les conclusions des rapports des commissions et du préavis municipal n° 20 qu'on puisse enfin aller de l'avant et travailler main dans la main pour dessiner ensemble notre Ville.

Je vous remercie pour votre attention. »

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Avec l'arrivée de M. Sébastien Bertherin, le nombre de Conseiller·ère·s présent·e·s passe à 59.

- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la COFIN, à savoir de réduire le financement de ce préavis de la somme de CHF 200'000.- et de réduire le crédit accordé à CHF 15'760'000.-.
- Mme Isabelle Monney : déclare que, comme les Conseiller·ère·s l'imaginent, elle ne va pas soutenir cet amendement. Elle pense que là on a vraiment une occasion d'être ambitieux pour la Ville, pour le Vieux-Bourg. C'est un très grand espace, il y a de la place pour faire différentes interventions et évidemment elle espère que les Conseiller·ère·s ne vont pas accepter cet amendement. D'autre part, c'est aussi l'occasion de permettre à des artistes de renom de pouvoir créer dans un lieu comme le Vieux-Bourg. Cela va aussi permettre de donner peut-être une identité à ce dernier et à la Ville. Encore une fois, s'il est procédé par le biais d'un jury, avec des concours sur appel, tout un choix pourrait être proposé au travers de la Commission culturelle qui, à chaque fois, travaille dans les concours d'art que la Municipalité essaie de proposer en milieu urbain. Et là ce serait peut-être une, deux ou trois interventions qui pourraient avoir lieu dans le Vieux-Bourg. Elle demande donc aux Conseiller·ère·s ne de pas accepter cet amendement.

- M. Jérôme Frachebourg : rappelle la position de la COFIN, laquelle n'a rien contre la culture et a constaté plusieurs choses. Le pourcentage culturel est visiblement à géométrie variable, parce que normalement, quand on parle de pourcentage culturel, on est à peu près à 1 % des travaux, soit CHF 150'000.-, ce qui était le cas dans le premier préavis présenté mais pas cette fois-ci. La COFIN a constaté que le montant a plus que triplé et a passé de CHF 150'000.- à CHF 500'000.-. Les membres de la COFIN sont bien conscients que le Vieux-Bourg n'est pas n'importe quel projet, d'où leur appréciation de la situation de doubler le montant de CHF 150'000.- pour arriver à CHF 300'000.-. Ils estiment que l'on peut encore encourager des artistes et des concours avec un montant de CHF 300'000.- et que les CHF 500'000.- sont exagérés par rapport à cela. La COFIN a par ailleurs remarqué que le fait de travailler sur des appels d'offres entrés a permis d'économiser CHF 2 Mios sur le génie civil, a également constaté qu'il y avait un système de vases communicants avec d'autres postes qui, entre le premier et le deuxième préavis, ont augmenté, dont ce pourcentage culturel, et a aussi un peu l'impression que l'on s'est servi de certaines économies par rapport au premier préavis pour gonfler un peu d'autres postes.
- Mme Christine Girod : aimerait réagir par rapport à l'intervention de M. Jean-Marc Jaquier concernant sa tristesse par rapport à ce résultat et le préavis qui est présenté. Il est vrai que c'est toujours difficile quand il y a des projets comme le Vieux-Bourg qui sont là depuis des années. Comme le précité l'a dit, cela fait peut-être 40 ans que cela dure. Et il y a 40, 30 ou 20 ans, la Municipalité aurait peut-être choisi une autre méthode, aurait fait différemment, aurait peut-être fait mieux, elle n'en a aucune idée. Toujours est-il qu'aujourd'hui la Municipalité qui est devant le Conseil a l'occasion de présenter un projet qui a été étudié. De nombreuses études ont été réalisées et des spécialistes se sont penchés sur toutes ces canalisations, ont prodigué des conseils, ont analysé cette fameuse nappe phréatique et beaucoup d'autres sujets. Cela a pris beaucoup de temps, il y a eu des discussions parfois compliquées aussi avec des privés, ce qui est tout à fait normal, mais c'est vrai que, comme l'a dit M. Jean-Marc Jaquier, à un moment donné il faut bien entreprendre ces travaux. Il y a une urgence aussi de pouvoir assainir le sous-sol et la Municipalité a pris des décisions, elle s'est fait conseiller, elle a étudié les choses et a pris les décisions qui lui semblaient les meilleures pour l'ensemble de la Ville. Il est vrai que c'est tout un quartier qui est touché, en tout cas plusieurs familles, la Municipalité en est bien consciente. Il n'y a pas une volonté d'opposition ni de fermeté, il n'y a pas une volonté de simplement dire non. C'est la solution qui a paru la meilleure à la Municipalité et qui a été retenue par cette dernière. Elle espère que ce message pourra aussi un peu apaiser les choses, il n'y a pas une volonté d'aller contre un quartier, au contraire. De beaux projets ont été réalisés à Gland et elle est convaincue que celui-ci sera aussi un beau projet. Et elle est ravie d'avoir entendu la conclusion de M. Jean-Marc Jaquier disant qu'il faut maintenant passer à autre chose et travailler ensemble, c'est ce qui sera fait. Elle le remercie aussi pour sa franchise et pour sa déclaration de ce soir.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

L'amendement présenté par la COFIN est accepté par 33 oui, 19 avis contraires, 6 abstentions signifiées.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

Décision

Par 56 oui, aucun avis contraire, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 20 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le réaménagement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg amendé, soit :

- I. *d'accorder un crédit de CHF ~~15'960'000.-~~ 15'760'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF ~~15'574'504.-~~ 15'374'504.-;*

- III. *d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts de l'éclairage public LED par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 261'100.- par un prélèvement du fonds de réserve « Efficacité énergétiques » via la rubrique 822 du compte de fonctionnement;*
- IV. *d'autoriser la Municipalité à amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation par le prélèvement du montant correspondant au coût effectifs desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 403'875.- par un prélèvement du fonds de réserve « Développement durable » via la rubrique 823 du compte de fonctionnement;*
- V. *d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le projet de requalification du Vieux-Bourg comprenant la Grand'Rue, la Rue du Borgeaud, les Chemins de la Pique, de la Louve, de la Perroude et du Molard, soumis à l'enquête publique du 28 août au 28 septembre 2020 et ses modifications de minime importance du 22 septembre 2021 communiquées aux tiers intéressés le 19 novembre 2021;*
- VI. *de faire siennes les déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues qui concernent le projet;*
- VII. *de transmettre le dossier et le présent préavis à la Direction générale de l'environnement afin qu'elle statue sur les aspects relevant de sa compétence;*
- VIII. *d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation pour le Canton.*

10. Préavis municipal n° 21 relatif à une demande de crédit de réalisation pour une centrale solaire sur le bâtiment de Montoly 1

- M. Stéphane Rosset, qui travaille dans une entreprise ayant été engagée dans l'étude de ce projet, avait fait part, lors de la dernière séance du Conseil communal du 5 mai dernier, qu'il se refusait spontanément pour ce préavis, pour le droit de vote et pour le débat. Il ne participera dès lors pas aux débats portant sur ce préavis et quitte l'Assemblée. Il faut donc compter une voix en moins.
- Mme Stéphanie Larrivé, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, relève tout d'abord qu'une erreur de plume s'est glissée dans le montant mentionné à la fin du rapport. En effet, au point II. des conclusions, il faut lire CHF 310'600.- au lieu des « CHF 310'00.- » mentionnés. Elle rappelle le vœu présenté par dite Commission, à savoir :
 - La Municipalité tient informé le Conseil communal de l'avancement des travaux et des dépenses.
- M. Samuel Freuler, en remplacement de Mme Ahimara Buffat, rapporteur de la COFIN excusée à la présente séance, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 21 relatif à une demande de crédit de réalisation pour une centrale solaire sur le bâtiment de Montoly 1, soit :

- I. *d'accorder le crédit de CHF 360'100.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
 - II. *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 310'600.-;*
 - III. *d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement net à concurrence de CHF 310'600.- au total par prélèvement du fonds de réserve « Efficacité énergétique » via la rubrique 822 du compte de fonctionnement.*
- M. Stéphane Rosset est réintroduit au sein de l'Assemblée et rejoint sa place.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

11. Préavis municipal n° 22 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022

- Ce préavis sera traité uniquement par la COFIN. La séance est fixée au lundi 27 juin 2022 à 20h00, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

12. Préavis municipal n° 23 relatif au Plan d'affectation (PA) « La Lignière I », au règlement et à l'étude d'impact sur l'environnement (décision finale)

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission d'aménagement du territoire. La séance est fixée au mercredi 22 juin 2022 à 19h00, à la salle Mont-Blanc du Bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Thierry Genoud.
- La discussion est ouverte.
- M. Jean-Luc Nicolet : demande aux membres de la Commission d'aménagement du territoire de se rendre auprès de M. le Municipal Thierry Genoud à la fin de la présente séance afin de fixer une autre date pour la séance.
- M. Patrick Messmer : s'interpelle sur un point, à savoir l'augmentation de zones constructibles de 5'490 m² par rapport au droit à bâtir actuellement en vigueur. Cela ne lui pose aucun problème et ne le dérange pas, mais néanmoins il se pose la question de savoir comment cela a été négocié et quelle a été la contrepartie – il l'ose l'espérer – en faveur de la Commune pour un cadeau comme celui-ci pour une société privée. Il remercie la Commission de bien vouloir étudier ce point et d'y apporter la réponse.
- Mme Regina Bovet : aimerait, concernant l'amélioration de la sortie direction Rolle, que la Commission regarde afin que cela impacte également les vélos, et non pas seulement les voitures. Elle aimerait en outre que cela se fasse dans les 2 sens, peut-être au moyen d'îlots avec de la verdure au milieu. Elle souhaite également que la Commission regarde la possibilité d'étudier une zone à 50 km/h à partir de La Lignière, car il y a de plus en plus de gens qui accélèrent avec un grand plaisir et font gronder le moteur de leur véhicule sur ce tronçon. Elle ajoute qu'elle est étonnée que des fenêtres doubles seront posées sur les futurs bâtiment au lieu d'aller au bout du problème, soit justement réduire la vitesse des véhicules.
- M. Jérôme Frachebourg : a 2 interrogations concernant le développement durable. En page n° 6 du préavis, il est mentionné que « *ce projet s'inscrit dans la démarche de la Ville envers le développement durable et satisfait aux objectifs de développement durable ODD de l'Agenda 2030 défini par les Nations Unies* ». Il aimerait juste avoir plus de renseignements à ce sujet. En quoi cela satisfait-il ces objectifs et quels sont-ils ? Concernant les bâtiments, il est mentionné – et il a été vérifié, c'est juste – que « *le règlement prévoit également des bâtiments permettant de promouvoir une utilisation économe et rationnelle de l'énergie. Ils doivent approcher les objectifs de développement durable tels que définis dans les normes, recommandations, etc., de la SIA, KBOB et d'ECO-BAU* ». Il aimerait savoir pourquoi ils doivent approcher ces normes et non pas les respecter.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

13. Préavis municipal n° 25 relatif à une demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi »

- La séance est fixée au mardi 21 juin 2022, à 19h00, à la Salle de l'Horloge du bâtiment communal, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Isabelle Monney. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Magali De Preux Boscardin, GDG

Membres : M. Philippe Moret, GDG – M. Marc Morel, PS-Les Vert-e-s – Mme Sabine Million-Courvoisier, PLR – M. Simo Mers, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Steve Binggeli : aimerait savoir, une fois les aménagements réalisés, ce qui se passe lorsqu'une personne quitte son logement ou décède et comment cela est-il géré. Ces aménagements sont-ils laissés sur place ou retirés ?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

14. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au jeudi 23 juin 2022, à 18h30, à la Salle de l'Horloge du Bâtiment communal, en compagnie des Municipales responsables, Mmes Christelle Giraud-Nydegger et Isabelle Monney. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Maurizio Di Felice, UDC

Membres : M. Yann de Siebenthal, GDG – M. Patrick Mayer, GDG – Mme Caroline Félix, PS-Les Vert-e-s – Mme Sabine Million-Courvoisier, PLR.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Véronique Villaine, pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, intitulée « Quelle sécurité pour nos collégiens pour se rendre au Mac Do ? »

- Le président demande à Mme Véronique Villaine si elle est satisfaite de la réponse.
- Mme Véronique Villaine : doit dire qu'elle reste un peu sur sa faim avec cette réponse, parce que s'il y a effectivement toute une description des alternatives des restos scolaires notamment – chose qu'elle connaissait déjà – elle lit que les enfants restent, quand ils ne sont évidemment pas encadrés dans ce cadre-là, sous la responsabilité de leurs parents. Soit, c'est un fait. Elle a une petite lueur d'espoir en disant que les ASP et les travailleurs sociaux resteront attentifs à la situation quand le McDo arrivera. Elle reste totalement sur sa faim par rapport à cette réponse. Elle va laisser passer un peu de temps et espère que, quand le McDo sera vraiment là, l'on n'attendra pas un accident pour s'apercevoir que cette fichue Avenue du Mont-Blanc, même si elle a un trottoir, est sacrément dangereuse.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. Interpellation de M. Steve Binggeli, pour le GDG, intitulée « Une buvette à la plage pour se restaurer en tout temps durant l'été »

- Le président passe la parole à M. Steve Binggeli pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite réponse séance tenante.
- M. Gérald Cretegnny : déclare que puisque l'interpellation de M. Steve Binggeli touche directement l'été qui arrive et une situation tout à fait actuelle, la Municipalité va répondre de vive voix ce soir. Bien sûr que la Municipalité constate également cette problématique. Néanmoins, les solutions ne sont pas forcément si faciles que cela à trouver. M. Steve Binggeli évoque la possibilité de trouver des commerçants mobiles qui puissent se déplacer avec soit des stands de glaces ou une buvette pouvant également vendre des snacks notamment. Il faut juste voir que l'été est bientôt là, que suite à la sortie des mesures de protection contre la Covid-19, l'on constate aujourd'hui une multiplication des manifestations et un développement dans tous les lieux publics, et les commerçants pouvant jouer ce rôle ne sont pas forcément faciles à trouver. Pour la Municipalité, c'est aussi une question de la qualité que l'on pourrait trouver, qualité qui signifie que l'on doit pouvoir assurer, dans ce cadre-là, un service qui est quand-même régulier, qui fasse que l'on n'ait pas tout d'un coup un jour un commerçant qui se déplace puis 4 ou 5 jours sans commerçant. C'est quelque chose qui n'est pas forcément si simple à mettre en place. Ce soir, la Municipalité ne peut donc pas garantir qu'elle arrivera à faire quelque chose à ce niveau-là. Cependant, il est clair qu'elle restera ouverte aux opportunités qui pourraient se présenter et qu'elle verra de cas en cas de quelle manière une solution peut être trouvée. Mais très clairement, assurer absolument quelque chose, c'est quelque chose que la Municipalité ne peut pas faire.
- La discussion est ouverte.
- M. Pierre-Alain Bringolf : explique qu'il a par hasard croisé ce matin M. Patrick Berthet, qui produit d'excellentes glaces à Gland, lequel lui a dit que, il y a quelques années, il avait monté un petit stand à la plage de La Falaise où il vendait des glaces. Et son impression, après avoir fait le bilan de la saison, n'était pour lui pas très positif d'un point de vue financier. M. Patrick Berthet lui a dit – et il amène cela en tant que témoignage – qu'il serait intéressé sur le principe mais qu'il faudrait que des conditions pérennes soient mises en place tant s'agissant du matériel, de l'emplacement et de la situation afin qu'il puisse lui engager ses frais et son organisation pour venir proposer ses services et ses produits au niveau de la plage de La Falaise. Voilà le petit témoignage pris sur le vif ce matin de quelqu'un qui a eu cette expérience il y a quelques années.
- Le président demande à M. Steve Binggeli s'il est satisfait de la réponse. Ce dernier répond par l'affirmative.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

DIVERS

17. Nomination du Bureau du Conseil communal pour l'année 2022-2023

- Le président rappelle que, selon l'art. 13 du Règlement du Conseil communal, le ou la président-e et les vice-président-e-s sont nommé-e-s au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

Chaque Conseiller-ère présent-e reçoit une enveloppe contenant des bulletins de couleurs différentes pour chaque vote.

Élection du ou de la président-e

- Selon le tournus discuté en début de législature, c'est à la plateforme PS-Les Vert-e-s de proposer un-e candidat-e.
- Au nom de la plateforme PS-Les Vert-e-s, Mme Véronique Villaine propose M. Rupert Schildböck, actuel 1^{er} vice-président et le présente :

« Pour la plateforme PS-Les Vert-e-s, j'ai le plaisir de proposer la candidature de M. Rupert Schildböck. Né à Vienne, en Autriche, en octobre 1966, Rupert habite le canton de Vaud depuis 1998 suite à son engagement au secrétariat d'une organisation non-gouvernementale internationale à Lausanne. En février 2010, il a accepté l'offre de rejoindre le Centre de soutien pour l'Europe de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) à Genève.

Rupert a rejoint les rangs du Conseil communal en décembre 2015, d'abord pour le groupe des Vert-e-s, puis au sein de la plateforme PS-Les Verts-POP au printemps 2016.

Après avoir été scrutateur pendant une année, il a accepté d'être deux années de suite 2^{ème} vice-président pour passer ensuite vice-président l'année dernière. Il a par ailleurs dirigé le Bureau pour une votation lors de l'absence du président ce jour-là.

Scout depuis l'âge de 11 ans, il vise à contribuer à « créer un monde meilleur » (devise du Mouvement Scout) et à faire son mieux pour « essayer de laisser ce monde un peu meilleur qu'il l'avait trouvé », en citant M. Robert Baden-Powell, fondateur du Mouvement Scout.

Farouche défenseur des lois et des règlements qu'il connaît presque tous par cœur, il fera un excellent président pour notre Conseil communal. »

- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Rupert Schildböck est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
59	59	5	0	59	30

M. Rupert Schildböck est élu par 43 voix. Il y a 11 voix éparses.

- Le président demande à M. Rupert Schildböck s'il accepte cette nomination.
- M. Rupert Schildböck : remercie les Conseiller-ère-s pour leur confiance. C'est avec fierté qu'il accepte ce mandat pour diriger les débats dès le 1^{er} juillet pour l'année 2022-2023. Il remercie aussi les membres, dont certain-e-s sont présent-e-s dans la salle, qui faisaient partie de la Constituante il y a une vingtaine d'années et qui ont travaillé pour accompagner la révision de la Constitution du canton de Vaud qui a permis par la suite la possibilité, pour des gens comme lui qui ne sont pas suisses, de pouvoir faire partie de personnes élues. Sans cet amendement de la Constitution, il ne pourrait pas être ici et encore moins être élu pour présider ce Conseil. Il remercie tout le monde et accepte son élection.
- Le président le félicite pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir à animer les débats du Conseil communal. Comme M. Rupert Schildböck a pu le constater, il y a une certaine marge de liberté qu'il peut essayer de prendre pour égayer le Conseil communal.

M. Rupert Schildböck étant membre de la Commission d'aménagement du territoire et de la Commission des affaires régionales et intercommunales, la nomination de remplaçant-e-s au sein de ces entités aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil communal. Il conservera toutefois son poste de délégué auprès du Conseil intercommunal « Région de Nyon », cette fonction et celle de président étant compatibles.

Election du ou de la 1^{er-ère} vice-président-e

- Selon le tournoi discuté en début de législature, c'est au groupe GDG Gens de Gland de proposer un-e candidat-e.
- Au nom du groupe GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler propose M. Sébastien Bertherin, actuel 2^{ème} vice-président.

« Sébastien Bertherin a 38 ans, il est papa d'un jeune garçon très dynamique. Il travaille à la Police judiciaire de Genève dans le domaine de la cybercriminalité. Il habite à Gland depuis 2013 et nous a rejoint en 2016.

Dans sa vie extraprofessionnelle et extraconseillère, il aime bien voler avec des avions privés au départ de Genève et de Prangins, ainsi que d'être le roi du trail de la région. Je vous encourage à le soutenir, on aura de la peine à le suivre s'il part en courant, mais faites-lui un bon accueil. Merci. »

- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Sébastien Bertherin est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
59	59	4	0	59	30

M. Sébastien Bertherin est élu par 54 voix. Il y a 1 voix éparse.

- Le président demande à M. Sébastien Bertherin s'il accepte cette nomination.
- M. Sébastien Bertherin : accepte sa nomination et remercie les Conseiller-ère-s pour la confiance qui lui est témoignée.
- Le président le félicite pour son élection qui lui donnera, il pense, beaucoup de satisfaction et il pourra épauler M. Rupert Schildböck d'une façon efficace avec ses compétences.

Election du ou de la 2^{ème} vice-président-e

- Selon le tournoi discuté en début de législature, c'est au groupe UDC Ville de Gland de proposer un-e candidat-e.
- Au nom du groupe UDC Ville de Gland, M. Pascal Riesen propose M. Maurizio Di Felice et le présente :

« Natif de Gland en 1967, Maurizio y a effectué toute sa scolarité. Après son apprentissage de cuisinier dans l'ancien Buffet de la Gare, il part rejoindre les bords de la Limmat puis rejoint la capitale fédérale durant quelques années. Dans le même intervalle, il effectue son service militaire ainsi que plusieurs services d'avancement et termine sa carrière avec le grade de capitaine. Après plusieurs années d'expérience dans des établissements et institutions de la région, il se réoriente dans la boulangerie, métier qu'il exerce près de 20 ans dans la même entreprise. Actuellement, il est responsable de la pâtisserie dans un établissement de la place.

Au niveau politique, il adhère à l'UDC en 2007. En 2010, il est contacté par Feu Gabriel Poncet, Député au Grand Conseil, afin de conduire une liste pour les élections communales de 2011. Il fait son entrée au Conseil communal de Gland, qu'il présidera à deux reprises pour la période de 2014-2015 et de 2019-2020. Il est aussi membre de plusieurs commissions, dont la Commission culturelle. Il préside la section de Gland, dont il est le fondateur depuis sa création. Il siège au comité de la section de district Côte Ouest, ainsi que comme délégué auprès du congrès du parti cantonal.

Passionné d'histoire militaire, Maurizio est membre du comité et guide bénévole de l'association qui gère la Villa Rose, ainsi que du comité du GSAC, locataire du Fort Fontana. Ses autres hobbies sont la marche, le cyclisme et la lecture.

C'est donc un candidat expérimenté que nous vous présentons et nous vous remercions de lui faire bon accueil. »

- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Maurizio Di Felice est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
59	59	9	1	58	29

Obtiennent des voix :

- M. Pascal Riesen : 23 voix
- M. Maurizio Di Felice : 23 voix
- Mme Ahimara Buffat : 1 voix
- M. Alain Pernet : 1 voix
- M. Bernard Kaeslin : 1 voix

La majorité absolue n'ayant pas été atteinte, un 2^{ème} tour est effectué, lequel a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>
59	59	7	0	59

M. Pascal Riesen est élu par 29 voix.

Obtiennent des voix :

- M. Maurizio Di Felice : 22 voix
- Mme Ahimara Buffat : 1 voix

- Le président demande à M. Pascal Riesen s'il accepte cette nomination.
- M. Pascal Riesen : déclare qu'être élu quand on n'est pas candidat, il dirait qu'on s'est presque trompé d'élection. Mais malheureusement, sa condition aujourd'hui ne lui permet pas de prendre plus d'engagements face à ce Conseil communal, et c'est la raison pour laquelle il ne peut pas accepter cette nomination.
- Le président propose aux Conseiller·ère·s d'accepter l'élection de M. Maurizio Di Felice dans la mesure où M. Pascal Riesen a refusé sa nomination. Le président pense que le reste du groupe UDC soutient toujours M. Maurizio Di Felice. Il est de coutume de toujours maintenir et honorer le tournus qui a été décidé, il félicite donc M. Maurizio Di Felice pour son élection.
- Le président demande à M. Maurizio Di Felice s'il accepte cette nomination.
- M. Maurizio Di Felice : déclare que malgré que les Conseiller·ère·s ne soient visiblement pas d'accord avec sa candidature, il accepte sa nomination.
- Le président le félicite pour son élection et lui souhaite de nouveau du plaisir dans la présidence qu'il maîtrise bien.

Election de deux scrutateur·trice·s

- La présidente rappelle que, selon l'art. 13 du Règlement, « lorsque le nombre de candidats pour la nomination des scrutateurs et des suppléants est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est alors faite au procès-verbal ».
- Au nom du groupe GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler propose M. Jean-Luc Nicolet. Les Conseiller·ère·s le connaissent déjà pour ses nombreuses années de siège au sein du Conseil communal. Il est premier membre de la Commission d'aménagement du territoire et membre de la Commission d'intégration. Il demande aux Conseiller·ère·s de lui faire un bon accueil.
- Au nom du groupe PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, Mme Léonie Wahlen propose M. Roger Hemberger, que les Conseiller·ère·s connaissent également puisqu'il siège depuis longtemps au Conseil communal. Il a également siégé dans la Commission des finances pendant plus d'une année.
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

MM. Jean-Luc Nicolet et M. Roger Hemberger sont élus tacitement aux postes de scrutateurs.

Election de deux scrutateur·trice·s suppléant·e·s

- Les deux candidats déclarés au poste de scrutateur·trice·s suppléant·e·s sont :
M. Jean-Marc Guibert (UDC) et Mme Anita Waeber (PS-Les Vert-e-s).
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

Mme Anita Waeber et M. Jean-Marc Guibert sont élu·e·s tacitement aux postes de scrutateur·trice·s suppléant·e·s.

Le président félicite les scrutateurs et les scrutateur·trice·s suppléant·e·s pour leur engagement et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs fonctions.

18. Nomination de la Commission de gestion

- Le président rappelle que cette Commission, composée de sept membres au moins selon l'art. 47 du Règlement, est réélue toutes les années et que ses membres sont rééligibles. Elle n'est pas bloquante et les membres de la Commission de gestion peuvent donc siéger dans les Commissions techniques tout au long de l'année. Cette Commission sera élue par un scrutin de liste.
- Les candidats déclarés sont les suivants :
M. Pierre Joye et M. Patrick Messmer (GDG Gens de Gland), M. Moritz de Hadeln et M. Yvan Gremion (PS-Les Vert-e-s), Mme Léonie Wahlen et Timothée Haesslein (PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland) et M. Bernard Kaeslin (UDC Ville de Gland).
- Il n'y a pas d'autre proposition. Sept candidats sont présentés pour sept postes.

Résultat

M. Pierre Joye et M. Patrick Messmer (GDG Gens de Gland), M. Moritz de Hadeln et M. Yvan Gremion (PS-Les Vert-e-s), Mme Léonie Wahlen et Timothée Haesslein (PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland) et M. Bernard Kaeslin (UDC Ville de Gland) sont élu·e·s tacitement membres de la Commission de gestion.

- Le président les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

Avant de passer au prochain point de l'ordre du jour, le président cède sa place à M. Rupert Schildböck, 1^{er} vice-président.

19. Nomination de 2 membres de la Commission des finances

- Suite aux démissions de MM. Jean Egger et Roger Hemberger au sein de cette Commission, ces postes sont à repourvoir.
- Au nom du groupe PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, Mme Léonie Wahlen propose les candidatures de MM. Rasul Mawjee et Nicolas Pellet.
- Il n'y a pas d'autre proposition. Les candidatures sont soumises au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, MM. Rasul Mawjee et Nicolas Pellet sont élus membres de la Commission des finances.

- Le 1^{er} vice-président les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

Le président reprend sa place et remercie M. Rupert Schildböck pour l'avoir remplacé.

20. Nomination du ou de la délégué·e et du ou de la délégué·e suppléant·e au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon – ORPC

- Le président rappelle que, afin qu'un tournus puisse se faire chaque année au sein des partis politiques, il avait été convenu de présenter à la fonction de déléguée le ou le 1^{ère} vice-présidente, et à la fonction de déléguée suppléante le ou la 2^{ème} vice-présidente.
- Le président attend des propositions.
- Au nom du groupe GDG Gens de Gland, M. Samuel Freuler propose la candidature de M. Sébastien Bertherin au poste de délégué.
- Il n'y a pas d'autre proposition. 1 candidat est présenté pour 1 poste. De ce fait, son élection peut se dérouler à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Sébastien Bertherin est élu délégué au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon – ORPC.

- Au nom du groupe UDC Ville de Gland, M. Pascal Riesen propose la candidature de M. Maurizio Di Felice au poste de délégué suppléant.
- Il n'y a pas d'autre proposition. 1 candidat est présentée pour 1 poste. De ce fait, son élection peut se dérouler à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Maurizio Di Felice est élu délégué suppléant au Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon – ORPC.

21. Nomination d'un·e membres de la Commission d'aménagement du territoire

- Suite à la démission de M. Heinz Beutler au sein de cette Commission, ce poste est à repourvoir.

- Au nom du groupe PLR Les Libéraux-Radicaux de Gland, Mme Léonie Wahlen propose la candidature de M. Jean-Marc Jaquier.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Jean-Marc Jaquier est élu membre de la Commission d'aménagement du territoire.

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

22. Divers et propositions individuelles

- Mme Anita Waeber : a une question à absolument poser à la Municipalité avant l'été concernant les terrains de sport aux Perrerets. Depuis les travaux qui ont été finalisés en automne 2021, une table de ping-pong a été installée ainsi que des terrains de basket, mais il n'y a par contre plus aucun but de foot. Les enfants n'ont en effet plus la possibilité de jouer au foot sur ce terrain avec de vrais goals avec des filets, et le fait que les enfants qui ne puissent plus voir leur ballon atterrir dans un filet change complètement la dynamique de jeu. Elle aimerait savoir s'il serait possible de remettre les deux buts avec les filets sur le terrain en herbe comme c'était le cas avant les travaux de rénovation des Perrerets.
- M. Patrick Messmer : a comme tout le monde reçu dans sa boîte aux lettres le rapport de gestion « En bref » de 8 pages, et ce rapport-là est mal embroché, il y a des pages qui sont à l'envers. Alors il a trois remarques. La première est que malheureusement c'est tombé sur lui, ce n'est pas de chance. La deuxième est qu'il espère qu'il est le seul. Et la troisième est qu'il remettra ce document à la Municipalité à la fin de la séance en espérant que le suivi sera fait pour d'autres cas à l'avenir.
- M. Steve Binggeli : a une petite question suite à la votation communale du 15 mai dernier. En avril, Swissquote avait proposé de couvrir l'Avenue du Mont-Blanc, d'avancer CHF 10 Mios et de faire un prêt à long terme à la Municipalité. Dans le média « La Côte », la Municipalité a déclaré qu'elle ne s'était pas encore positionnée sur ce projet. Il aimerait savoir si la Municipalité a eu le temps d'y réfléchir et où elle en est dans son positionnement.
- M. Thierry Genoud : répond que non, la Municipalité n'a pas encore pris ce projet en main, ce n'est que partie remise.
- M. José Caiano : déclare qu'il a été surpris, au mois de mai, lors d'une émission « Forum » de la RTS au sujet de l'EVAM, de voir Mme Emmanuelle Clément dire qu'elle était un peu en froid avec la ville de Gland. Il aimerait savoir exactement ce qu'elle entendait par cela et s'il y avait des demandes qui n'avaient pas été abouties ou d'autres choses.
- M. Gérald Cretegy : répond qu'il pense que plusieurs personnes ont entendu les propos de Mme Emmanuelle Clément, présidente de l'association Ukr'aime. La Municipalité a rencontré cette association et a reçu une lettre d'excuses vis-à-vis des propos prononcés. Il croit que, dans le fond, il n'y avait absolument aucune intention d'évoquer des propos de ce type-là. La Municipalité a rencontré une association qui était tout à fait volontaire, vivante, intéressante, et pour qui l'important est de pouvoir aller de l'avant. De ce côté-là, cette affaire est réglée sans aucun problème.
- Mme Regina Bovet : a deux questions, la première concernant le TUG. Comme tout le monde le sait, les points de départ et d'arrivée du TUG se trouvent à Grand-Champ et à Riant-Coteau. Elle aimerait que la Municipalité dise aux chauffeurs des bus d'arrêter le moteur à ces arrêts, parce que c'est très bruyant, agaçant, et elle préfère entendre les oiseaux que ce bruit. Elle comprend très bien qu'on laisse tourner le moteur électrique, il n'y a pas de souci, mais il y a trop de bus, souvent vides, qui attendent l'heure pendant 7 minutes avec le moteur qui tourne.

Ensuite, elle a un autre sujet qui lui tient à cœur. La Municipalité pourrait-elle faire un tout-ménage à la population afin que, dans la mesure où il fait maintenant toujours plus chaud et plus sec, les gens arrêtent de tondre les gazons. Il y a trop de tondeuses qui tournent partout, cela abîme la faune, les petites bêtes, les hérissons. Il faudrait arrêter maintenant. Elle ne sait pas si tout le monde le sait, mais plus le gazon est haut, moins l'eau diminue, ce qui est plus agréable pour l'environnement.

- M. Samuel Freuler : déclare que le Conseil communal a été récemment et un peu moins récemment confronté à deux Plans d'affectation (ci-après : PA), qui ont suscité soit des incompréhensions, comme à « La Combaz » par rapport aux amendements qui ont été votés par le Conseil et la façon dont ils ont été transformés et compris par la Municipalité, et le PA « La Crétaux » où il a fallu un référendum pour que les Conseiller-ère-s aient des éclaircissements par rapport à l'engagement de la société sur l'amélioration du projet. Prochainement il l'espère, la Municipalité va venir avec d'autres PA, comme l'a rappelé M. le Municipal Thierry Genoud dans Gland-Cité. Le PA Com pour toute la Commune, le PA « Gare-Sud », le PA « Mauverney » et le PA « Les Tuillières ». Il a le sentiment que traiter des PA assez complexes en deux lectures au Conseil communal montre un peu ses limites avec les 2 exemples qu'il a cités en préambule. Il encourage la Municipalité à profiter de ces sujets pour mettre en place plus de participation dans l'élaboration de ces PA, comme elle l'annonce dans sa volonté au niveau du programme de législature. Ceci permettra d'éviter une présentation au Conseil communal « à prendre ou à prendre », vu que souvent l'argument du « beaucoup de travail déjà effectué » encourage les Conseiller-ère-s à accepter ces PA.
- M. José Caiano : aimerait savoir, au niveau des travaux en cours à Gare-Sud, s'il y aurait des possibilités d'amélioration au niveau piétonnier. Aujourd'hui, le trottoir est en plein travaux et en rénovation, et il n'y a malheureusement aucune voie. Les enfants qui arrivent sont obligés d'aller au milieu de la route avec le décrochage, et cela est extrêmement dangereux, notamment avec les arrêts de bus.
- M. Jérôme Frachebourg : souhaite rebondir sur l'intervention de M. Samuel Freuler. Les Conseiller-ère-s ont pu voir que la COGES émettait le vœu d'encourager la Municipalité à solliciter le Canton afin de terminer dès que possible la révision du PA Com et que figure au prochain ordre du jour le PA « La Lignière ». S'il se souvient bien, dans la réponse au postulat de M. Rupert Schildböck, le PA Com était promis pour la fin du 1^{er} semestre 2022, il ne reste plus beaucoup de jours. Et puis le fait d'avoir plusieurs PA sectoriels sans avoir la stratégie globale, qui est quand-même le Plan d'affectation communal, c'est un peu compliqué. Sa question est toute simple : où est le PA Com ? Est-il au Canton, à la Commune ? Il aimerait juste être renseigné sur ce point.
- M. Thierry Genoud : répond que le PA Com doit partir à l'examen préalable du Canton, mais qu'une petite nouveauté des Services cantonaux est apparue demandant que les espaces réservés aux eaux soient traités avant l'examen préalable, même si cela pourrait être fait pendant l'examen préalable, qui va certainement prendre 4 à 5 mois, voire plus malheureusement. Comme M. Joël Varidel, responsable de ce secteur, dit qu'il faut les traiter, la Municipalité est en train de le faire au plus vite avec les mandataires afin de pouvoir envoyer le PA Com à l'examen préalable à la fin de ce mois.
- M. Rasul Mawjee : arrivant au terme de son année de présidence, s'adresse en ces termes à l'Assemblée :

« J'ai remis mon costume dans lequel vous m'avez mis pendant une année. Vous m'avez élu comme premier citoyen glandois, cela a été un très grand honneur pour moi. Je suis fier d'avoir été choisi et je vous félicite tout autant parce que lors des différents Conseils communaux que nous avons eus, vous avez respecté les règles. Je n'aime pas faire la discipline, mais je n'en ai pas eu besoin, c'était donc parfait.

L'organisation était parfaite. Et en fait si tout l'agenda et le déroulement de ce Conseil se fait sans accroc et comme planifié, c'est grâce à notre secrétaire Karine, pour qui j'ai une petite attention. Et je peux rassurer Rupert, Sébastien et Maurizio; la préparation de la séance avec Karine est un confort maximum. Vous arrivez un quart d'heure avant, vous avez déjà tout qui est déjà prévu, tout qui est là, s'il y a quelque chose qui manque, c'est juste à côté. Donc soyez rassurés, ayez confiance, elle maîtrise parfaitement le sujet et c'est grâce à cela que nous avons eu de bons Conseils.

Je suis content et heureux d'avoir eu ce mandat. Je tiens aussi à remercier mes prédécesseurs, Alain et Maurizio, qui m'ont guidé dans ce chemin lorsque j'étais 2^{ème} puis 1^{er} vice-président, et je pense que cela a été une belle expérience et un bon apprentissage. Ils sont restés amis et je suis content d'avoir pu compter sur leur soutien tout au long.

Naturellement, toutes ces séances du Conseil communal nécessitent du travail, et il y a des gens que l'on oublie généralement. Ils sont assis dans un coin, ils se demandent quand est-ce que l'on va arrêter de parler, quand est-ce que l'on va pouvoir passer à l'apéro. Et donc pour eux j'ai aussi prévu quelque chose. Et vu qu'ils aiment bien trinquer, je pense que cela leur plaira. Depuis la Covid-19, il n'y a pas qu'un huissier, il y en a deux, même si l'autre s'appelle suppléant, donc voilà une petite pensée pour toi aussi Arthur.

Alors avec ces deux mots, je me réjouis d'enlever la veste, de retourner dans la salle et enfin pouvoir faire des interventions comme j'en ai l'habitude, quand j'en ai envie. Et je vais pouvoir faire les commentaires sur les motions, postulats, interpellations, préavis, sans devoir être bridé par mon rôle de président et d'impartialité, même si cela a choqué certains dans la salle ou à l'extérieur.

Bonne continuation. Je vous souhaite de bonnes vacances d'été et au plaisir de vous revoir à la rentrée sous la présidence de Rupert. Et je crois que la Municipalité nous a organisé un petit apéritif après la séance. »

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller·ère·s le jeudi 1^{er} septembre 2022 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h50.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le Président :



Rasul Mawjee



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Présentation de géothermie semi-profonde à Vinzel
2. Communications du Service des infrastructures et de l'environnement
3. Interpellation de M. Steve Binggeli, pour le GDG, intitulée « Une buvette à la plage pour se restaurer en tout temps durant l'été »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland